

Premier trimestre **2011**

1

États financiers consolidés intermédiaires (non audités)
pour le trimestre clos le 31 mars 2011

Intact Corporation financière

Intact Corporation financière
États financiers consolidés intermédiaires (non audités)

Table des matières

États financiers consolidés intermédiaires

| | |
|--|---|
| Bilan consolidé intermédiaire (non audité)..... | 2 |
| État consolidé intermédiaire du résultat étendu (non audité) | 3 |
| État consolidé intermédiaire des variations des capitaux propres (non audité)..... | 4 |
| Tableau consolidé intermédiaire des flux de trésorerie (non audité)..... | 4 |

Notes des états financiers consolidés intermédiaires

| | |
|--|----|
| Note 1 - Base de présentation | 5 |
| Note 2 - Sommaire des principales méthodes comptables | 6 |
| Note 3 - Instruments financiers | 17 |
| Note 4 - Risque d'assurance..... | 21 |
| Note 5 - Actifs et passifs d'assurance..... | 24 |
| Note 6 - Produits | 24 |
| Note 7 - Impôts sur le résultat | 25 |
| Note 8 - Autres actifs et passifs..... | 27 |
| Note 9 - Avantages futurs du personnel..... | 27 |
| Note 10 - Dette impayée | 30 |
| Note 11 - Capital social | 31 |
| Note 12 - Paiements fondés sur des actions..... | 32 |
| Note 13 - Informations supplémentaires sur le tableau consolidé intermédiaire des flux de trésorerie | 33 |
| Note 14 - Transactions entre parties liées | 34 |
| Note 15 - Première application des IFRS..... | 34 |

Intact Corporation financière
Bilan consolidé intermédiaire (non audité)
(en millions de dollars canadiens)

| Aux | Note | 31 mars 2011 | 31 décembre 2010 | 1 ^{er} janvier 2010 |
|--|------|-------------------------|---------------------|---------------------------------|
| Actifs | | | | |
| Placements | 3 | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | | 78 \$ | 138 \$ | 60 \$ |
| Titres de créance | | 4 673 | 4 821 | 4 784 |
| Actions privilégiées | | 1 584 | 1 503 | 1 582 |
| Actions ordinaires | | 1 933 | 1 877 | 1 312 |
| Prêts | | 325 | 314 | 319 |
| | | 8 593 | 8 653 | 8 057 |
| Produit des placements à recevoir | | 58 | 43 | 43 |
| Participations dans des entreprises associées | | 120 | 119 | 98 |
| Primes à recevoir | | 1 635 | 1 762 | 1 640 |
| Actifs de réassurance | | 221 | 235 | 261 |
| Impôts sur le résultat à recevoir | 7 | 10 | 52 | 40 |
| Actifs d'impôt différé | 7 | 80 | 29 | 56 |
| Frais d'acquisition différés | | 398 | 420 | 396 |
| Autres actifs | 8 | 357 | 335 | 336 |
| Immobilisations | | 45 | 46 | 46 |
| Immobilisations incorporelles | | 172 | 170 | 159 |
| Goodwill | | 217 | 211 | 179 |
| Total des actifs | | 11 906 \$ | 12 075 \$ | 11 311 \$ |
| Passifs | | | | |
| Passif des sinistres | 5 | 4 393 \$ | 4 379 \$ | 4 270 \$ |
| Primes non acquises | | 2 432 | 2 586 | 2 464 |
| Passifs financiers | 3 | 553 | 490 | 279 |
| Impôts sur le résultat à payer | 7 | 78 | 78 | 102 |
| Passifs d'impôt différé | 7 | 23 | 28 | 21 |
| Autres passifs | 8 | 983 | 1 049 | 860 |
| Dette impayée | 10 | 496 | 496 | 398 |
| | | 8 958 | 9 106 | 8 394 |
| Capitaux propres | | | | |
| Capital social | 11 | 970 | 993 | 1 061 |
| Surplus d'apport | | 100 | 96 | 83 |
| Bénéfices non distribués | 15 | 1 613 | 1 596 | 1 527 |
| Cumul des autres éléments du résultat étendu | 15 | 265 | 284 | 246 |
| | | 2 948 | 2 969 | 2 917 |
| Total des passifs et des capitaux propres | | 11 906 \$ | 12 075 \$ | 11 311 \$ |

Voir les notes des états financiers consolidés intermédiaires non audités.

Intact Corporation financière
État consolidé intermédiaire du résultat étendu (non audité)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| Pour les périodes closes les 31 mars | Note | 2011 | 2010 |
|--|------|----------------|---------|
| Primes directes souscrites | 6 | 942 \$ | 918 \$ |
| Primes nettes acquises | 6 | 1 068 | 1 019 |
| Sinistres nets subis | 5 | (687) | (636) |
| Frais de souscription | | (323) | (314) |
| | | 58 | 69 |
| Incidence de la variation du taux d'actualisation des sinistres nets | 5 | 17 | 3 |
| Produit (perte) de souscription | | 75 | 72 |
| Produit net des placements | 3 | 73 | 73 |
| Profits nets (pertes nettes) de placement | 3 | 62 | 40 |
| Quote-part du résultat net tirée des participations dans des entreprises associées | | 3 | 2 |
| Autres revenus | | 13 | 9 |
| Autres charges | | (12) | (7) |
| Coûts de financement | 10 | (7) | (6) |
| Résultat net avant charge (avantage) d'impôts sur le résultat | | 207 | 183 |
| Charge (avantage) d'impôts sur le résultat | 7 | 50 | 42 |
| Résultat net attribuable aux actionnaires | | 157 \$ | 141 \$ |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base et dilué (en millions) | | 111 | 119 |
| Résultat par action de base et dilué (en dollars) | | 1,42 \$ | 1,19 \$ |
| Dividendes versés par action (en dollars) | | 0,37 \$ | 0,34 \$ |
| Résultat net attribuable aux actionnaires | | 157 \$ | 141 \$ |
| Autres éléments du résultat étendu | | | |
| Gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) sur les avantages futurs du personnel | 9 | 8 | (23) |
| Titres disponibles à la vente : | | | |
| Variations des profits nets latents | | 62 | 29 |
| Reclassement en résultat des (profits nets) pertes nettes | | (99) | (47) |
| Charge (avantage) d'impôts sur le résultat | 7 | 10 | 9 |
| Autres éléments du résultat étendu pour la période | | (19) | (32) |
| Total du résultat étendu attribuable aux actionnaires | | 138 \$ | 109 \$ |

Voir les notes des états financiers consolidés intermédiaires non audités.

Intact Corporation financière
État consolidé intermédiaire des variations des capitaux propres (non audité)

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | Note | Capital social | Surplus d'apport | Bénéfices non distribués | Cumul des autres éléments du résultat étendu | Total |
|--|------|----------------|------------------|--------------------------|--|-----------------|
| Solde au 1^{er} janvier 2011 | | 993 \$ | 96 \$ | 1 596 \$ | 284 \$ | 2 969 \$ |
| Résultat net attribuable aux actionnaires | | - | - | 157 | - | 157 |
| Autres éléments du résultat étendu pour la période | | - | - | - | (19) | (19) |
| Total du résultat étendu pour la période | | - | - | 157 | (19) | 138 |
| Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation | 11 | (23) | - | (99) | - | (122) |
| Dividendes versés | | - | - | (41) | - | (41) |
| Paiements fondés sur des actions | 12 | - | 4 | - | - | 4 |
| Solde au 31 mars 2011 | | 970 \$ | 100 \$ | 1 613 \$ | 265 \$ | 2 948 \$ |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2010 | | 1 061 \$ | 83 \$ | 1 527 \$ | 246 \$ | 2 917 \$ |
| Résultat net attribuable aux actionnaires | | - | - | 141 | - | 141 |
| Autres éléments du résultat étendu pour la période | | - | - | - | (32) | (32) |
| Total du résultat étendu pour la période | | - | - | 141 | (32) | 109 |
| Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation | 11 | (34) | - | (133) | - | (167) |
| Dividendes versés | | - | - | (40) | - | (40) |
| Paiements fondés sur des actions | 12 | - | 2 | - | - | 2 |
| Solde au 31 mars 2010 | | 1 027 \$ | 85 \$ | 1 495 \$ | 214 \$ | 2 821 \$ |

Voir les notes des états financiers consolidés intermédiaires non audités.

Tableau consolidé intermédiaire des flux de trésorerie (non audité)

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| Pour les périodes closes les 31 mars | Note | 2011 | 2010 |
|--|------|--------------|---------------|
| Activités d'exploitation | | | |
| Résultat net attribuable aux actionnaires | | 157 \$ | 141 \$ |
| Ajustements au titre des éléments sans effet de trésorerie | 13 | (94) | (70) |
| Variation des autres actifs et passifs d'exploitation | 13 | (108) | (78) |
| Variation des passifs nets des sinistres | | 29 | (20) |
| Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation | | (16) | (27) |
| Activités d'investissement | | | |
| Produit de la vente de placements | | 2 132 | 2 375 |
| Acquisitions de placements | | (1 994) | (2 105) |
| Acquisitions de cabinets de courtage et de portefeuilles d'assurance, déduction faite des ventes | | (8) | (9) |
| Acquisitions d'immobilisations et autres | | (11) | (10) |
| Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'investissement | | 119 | 251 |
| Activités de financement | | | |
| Produit de l'émission de titres d'emprunt | 10 | - | 98 |
| Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation | 11 | (122) | (167) |
| Dividendes versés | | (41) | (40) |
| Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement | | (163) | (109) |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | | (60) | 115 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période | | 138 | 60 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période | 13 | 78 \$ | 175 \$ |

Voir les notes des états financiers consolidés intermédiaires non audités.

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés intermédiaires (non audités)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 1 - Base de présentation

Les présents états financiers consolidés intermédiaires non audités d'Intact Corporation financière (« Intact » ou la « société ») et de ses filiales ont été préparés selon la Norme comptable internationale 34 – *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 ») et en utilisant les méthodes comptables que la société prévoit adopter pour ses états financiers consolidés au 31 décembre 2011 et pour l'exercice clos à cette date.

Comme les présents états financiers intermédiaires sont les premiers états financiers préparés par la société selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), ils comportent certaines informations qui doivent être présentées dans les états financiers annuels préparés selon les IFRS, mais que la société n'a pas présenté dans ses derniers états financiers annuels car ces derniers ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR du Canada »).

Pour toutes les périodes jusqu'à celle close le 31 décembre 2010 inclusivement, la société a préparé ses états financiers selon le PCGR du Canada. Comme les PCGR du Canada diffèrent des IFRS à certains égards, la direction a modifié certaines méthodes comptables appliquées auparavant dans les états financiers préparés selon les PCGR du Canada afin de se conformer à l'IAS 34. Les chiffres comparatifs pour 2010 ont donc été retraités pour tenir compte de ces ajustements. Certains renseignements complémentaires et certaines informations communiquées par notes de bas de page qui sont considérés comme importants pour la compréhension des états financiers de la société préparés conformément à l'IAS 34 sont fournis à la note 15 – *Première application des IFRS*, comme le sont les rapprochements et les descriptions des effets de la transition des PCGR du Canada aux IFRS.

Les états financiers consolidés intermédiaires ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation, au coût historique, sauf pour les participations dans des entreprises associées et les instruments financiers mesurés à la juste valeur (se reporter à la note 2.1(b) pour de plus amples renseignements sur les méthodes comptables). Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté au bilan consolidé intermédiaire seulement lorsqu'il existe un droit ayant force exécutoire d'effectuer une compensation entre les montants constatés et qu'il y a une intention soit de procéder au règlement sur la base du solde net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

La société présente son bilan consolidé intermédiaire essentiellement par ordre de liquidité.

Les filiales sont des entités dont la société a le pouvoir de régir les politiques financières et d'exploitation afin de tirer avantage de leurs activités, généralement par la possession de plus de la moitié des actions conférant droit de vote. Les états financiers de toutes les filiales sont entièrement consolidés à partir de la date du transfert du contrôle à la société. Ils sont déconsolidés à partir de la date où le contrôle prend fin. Les soldes, opérations, produits, charges, bénéfices et pertes découlant d'opérations et de dividendes intersociétés sont intégralement éliminés à la consolidation.

Les entreprises associées sont les entités sur lesquelles la société exerce une influence importante, selon la définition prévue par les IFRS, et qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Se reporter à la note 2.1c) pour les détails des méthodes comptables.

La société a adopté certaines normes de présentation pour la préparation de ces états financiers consolidés intermédiaires. Sauf indication contraire, tous les montants figurant dans ces états financiers sont en millions de dollars canadiens. Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée. Dans les rubriques et les notes de ces états financiers consolidés intermédiaires, des termes comme « produits », « résultat », « profits », « gains » et « avantage » paraissent généralement avant les termes « frais », « charge », « perte » et « pertes ».

Caractère saisonnier

Le secteur de l'assurance incendie, accidents et risques divers (« IARD ») est de nature saisonnière. Tandis que les primes acquises nettes sont généralement stables d'un trimestre à l'autre, le produit de souscription est généralement plus élevé au deuxième trimestre de chaque exercice. Cette situation s'explique surtout par l'importante variation des conditions météorologiques d'un trimestre à l'autre.

Note 2 - Sommaire des principales méthodes comptables

2.1 Principales méthodes comptables

a) Contrats d'assurance

Les contrats d'assurance sont ceux qui, à leur entrée en vigueur, transfèrent un risque d'assurance important. Le risque d'assurance est transféré lorsque la société consent à indemniser un titulaire de police lorsqu'il se produit un événement futur défavorable incertain déterminé. En général, la société détermine si elle court un risque d'assurance important en comparant les indemnités qu'elle pourrait devoir payer suivant différents scénarios portant sur la prime reçue du titulaire du contrat pour couvrir le risque.

Primes et comptabilisation des produits de la vente

Les primes souscrites sont reportées, compte non tenu de la réassurance, à titre de primes non acquises et constatées comme produits, net de réassurance, au prorata sur la durée des contrats sous-jacents, qui est généralement de douze à vingt-quatre mois tout au plus. Les revenus tirés des commissions sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement au poste *Autres revenus* dans l'état consolidé intermédiaire du résultat étendu.

Passif des sinistres

Le passif des sinistres comprend la part brute assumée par les réassureurs. Cette dernière est déclarée comme un actif dans les actifs de réassurance.

L'actuaire désigné estime le passif des sinistres au moyen de techniques actuarielles appropriées en se fondant sur des hypothèses telles que l'évolution des sinistres et les statistiques de paiement, les taux futurs de fréquence et de gravité des sinistres, l'inflation, les recouvrements des réassureurs, les charges, les changements dans le cadre juridique et le cadre réglementaire, ainsi que d'autres facteurs, dans le contexte de la situation de la société et celui de la nature des contrats d'assurance. Ce passif est constaté au bilan consolidé intermédiaire et les variations sont constatées dans les sinistres subis nets de l'état consolidé intermédiaire du résultat étendu. Le passif des sinistres est éteint seulement lorsque le contrat vient à échéance, qu'il est acquitté ou qu'il est résilié.

Le passif des sinistres est d'abord établi au cas par cas, à mesure que les sinistres sont déclarés, puis réévalué au fur et à mesure que d'autres renseignements sont obtenus. Il comprend une provision pour tenir compte de l'évolution future des sinistres, incluant les sinistres survenus mais non déclarés par les titulaires de contrats, ainsi qu'une provision pour écarts défavorables comme le veulent les pratiques actuarielles reconnues au Canada. Le passif des sinistres est actualisé pour tenir compte de la valeur temps de l'argent.

Le passif des sinistres est actualisé selon un taux qui reflète le taux de rendement estimé du marché des actifs sous-jacents. Ce taux d'actualisation est calculé en fonction de diverses hypothèses actuarielles. Ces dernières peuvent varier d'une période à l'autre afin d'en arriver au taux de rendement fondé sur le marché le plus juste et représentatif possible.

Primes non acquises

Les primes non acquises sont calculées au prorata d'après la tranche non échue des primes souscrites et sont comptabilisées sur la durée du contrat d'assurance dans les primes nettes acquises à l'état consolidé intermédiaire du résultat étendu.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, un test de suffisance du passif est réalisé, conformément aux IFRS, afin de valider la suffisance des primes non acquises et des frais d'acquisition différés. Il y a insuffisance de primes si les primes non acquises sont réputées insuffisantes pour couvrir les coûts futurs estimés liés à la tranche non échue des contrats d'assurance souscrits. Une insuffisance de primes est comptabilisée immédiatement comme une réduction de frais d'acquisition différés dans la mesure où la somme des primes non acquises et du revenu de placement prévu n'est pas considérée comme suffisante pour couvrir l'ensemble des frais d'acquisition différés et des sinistres et frais d'assurance connexes. Si l'insuffisance des primes est supérieure aux frais d'acquisition différés non amortis, un passif est comptabilisé à l'égard de l'insuffisance excédentaire.

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés intermédiaires (non audités)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Frais d'acquisition différés

Les frais d'acquisition différés comprennent les commissions, les taxes sur primes et les frais directement liés à l'établissement ou au renouvellement des contrats d'assurance. Ils sont reportés et amortis de la même manière que les primes non acquises et sont présentés dans les frais de souscription à l'état consolidé intermédiaire du résultat étendu.

Groupements d'assureurs

Lorsque certains propriétaires d'automobile ne sont pas en mesure de souscrire une assurance sur le marché de l'assurance volontaire, ils sont assurés par l'intermédiaire de la Facility Association. De plus, des entités peuvent choisir de céder certains risques à des plans de répartition des risques (« PRR ») administrés par la Facility Association. Les risques liés aux contrats d'assurance de la Facility Association et aux contrats cédés par les assureurs au PRR sont cumulés et partagés entre les assureurs IARD, en général en fonction de la part du marché qu'ils occupent et du volume d'affaires cédé au PRR. La société applique aux contrats d'assurance de la Facility Association et des PRR qu'elle assume les mêmes méthodes comptables que celles qu'elle applique aux contrats d'assurance établis directement pour les titulaires de contrats.

Conformément aux lignes directrices du Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »), les primes liées aux PRR assumées et cédées sont présentées dans les primes directes souscrites. De plus, la société agit à titre d'assureur nominal de la Facility Association et est responsable de l'administration d'une partie du portefeuille de contrats d'assurance de celle-ci. À ce titre, la société touche des honoraires. Les honoraires d'établissement de contrat sont gagnés immédiatement, tandis que ceux associés au traitement des sinistres sont différés et gagnés pendant la période d'amortissement de ceux-ci.

Réassurance

Les actifs de réassurance comprennent la quote-part des réassureurs du passif des sinistres et des primes non acquises. La société présente au bilan consolidé intermédiaire les soldes de réassurance au montant brut pour indiquer l'ordre de grandeur du risque de crédit correspondant. Les estimations de la quote-part des réassureurs dans le passif des sinistres sont présentées comme un actif et établies de la même manière que le passif des sinistres connexe. La société soumet à un test de dépréciation les actifs de réassurance à chaque date de présentation de l'information financière ou plus souvent lorsqu'il existe un indice de dépréciation pendant la période de présentation. Les passifs de réassurance sont présentés dans les autres passifs et traités aux primes cédées souscrites et aux primes de reconstitution à payer. Se reporter à la note 4 – *Risque d'assurance*, pour plus de détails.

Règlements échelonnés

La société conclut, avec diverses sociétés d'assurance-vie canadiennes ayant une cote de solvabilité minimale de A- à la date de signature du contrat, des contrats de rente qui prévoient le paiement de montants fixes et récurrents aux demandeurs d'indemnité. Par conséquent, elle s'acquitte ainsi de pratiquement toute sa responsabilité envers les demandeurs et la soustrait du passif du bilan consolidé intermédiaire. La société demeure toutefois exposée au risque de crédit que les assureurs-vie ne soient pas en mesure de s'acquitter de leurs obligations.

b) Contrats d'instruments financiers

La société a classé ou désigné ses actifs et passifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- instruments disponibles à la vente,
- actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, (précédemment « détenus à des fins de transaction »),
- trésorerie et équivalents de trésorerie, prêts et créances, ou
- autres passifs financiers.

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés intermédiaires (non audités)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau qui suit résume la base des évaluations initiale et ultérieure des instruments financiers de la société ainsi que la présentation des variations connexes de la juste valeur en fonction de la catégorie de classement.

Tableau 2.1 - Base d'évaluation des instruments financiers et classement des variations connexes de la juste valeur

| Catégorie d'instrument | Évaluation initiale | Évaluation ultérieure | Variations de la juste valeur |
|--|--|---|--|
| Actifs financiers | | | |
| Instruments disponibles à la vente | Juste valeur en fonction des cours acheteurs à la date de la transaction | Juste valeur en fonction des cours acheteurs à la fin de la période | Présentées à l'état consolidé intermédiaire du résultat étendu (dans le cumul des autres éléments du résultat étendu tant que le profit ou la perte n'est pas réalisé, ou dans les profits nets (pertes nettes) de placement lorsque le profit ou la perte est réalisé ou que l'instrument a subi une perte de valeur) |
| Instruments à la juste valeur par le biais du résultat net | Juste valeur en fonction des cours acheteurs à la date de la transaction | Juste valeur en fonction des cours acheteurs à la fin de la période | Présentées à l'état consolidé intermédiaire du résultat étendu (dans les profits nets (pertes nettes) de placement) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie, prêts et créances | Juste valeur à la date d'émission | Coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif | Présentées à l'état consolidé intermédiaire du résultat étendu (dans les profits nets (pertes nettes) de placement) lorsque le profit ou la perte est réalisé ou que l'instrument a subi une perte de valeur |
| Passifs financiers | | | |
| Instruments à la juste valeur par le biais du résultat net | Juste valeur en fonction des cours vendeurs à la date de la transaction | Juste valeur en fonction des cours vendeurs à la fin de la période | Présentées à l'état consolidé intermédiaire du résultat étendu (dans les profits nets (pertes nettes) de placement) |
| Autres passifs financiers | Juste valeur à la date d'émission | Coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif | Présentées à l'état consolidé intermédiaire du résultat étendu (dans les profits nets (pertes nettes) de placement) lorsque le passif est éteint |

Les instruments financiers ne sont plus comptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie des placements sont échus ou ont été transférés et que la société a transféré tous les risques et avantages liés au droit de propriété.

Instruments financiers

Instruments disponibles à la vente

Comme le décrit le tableau 2.1, les actifs financiers non dérivés disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé intermédiaire dès la date de la transaction, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées, déduction faite des impôts sur le résultat, en tant qu'autres éléments du résultat étendu (« AERE ») jusqu'à ce que l'actif financier soit cédé ou qu'il ait subi une baisse de valeur (se reporter au tableau 3.2 pour le détail de la juste valeur et des profits et pertes non réalisés). Lorsque l'actif est cédé ou subit une baisse de valeur, le gain ou la perte est comptabilisé à titre de profits nets (pertes nettes) de placement à l'état consolidé intermédiaire du résultat étendu et, en conséquence, le montant est soustrait des AERE. Les profits et pertes à la vente de titres de créance et de capitaux propres disponibles à la vente sont déterminés respectivement selon la méthode du premier entré, premier sorti et la méthode du coût moyen.

Instruments à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs et passifs financiers non dérivés à la juste valeur par le biais du résultat net sont acquis ou pris en charge en vue de prises de bénéfices à court terme (« classés à la juste valeur par le biais du résultat net ») ou sont volontairement désignés ainsi par la société (« désignés à la juste valeur par le biais du résultat net »).

Intact Corporation financière

Notes des états financiers consolidés intermédiaires (non audités)

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La société a désigné à la juste valeur par le biais du résultat net une partie de ses titres de créance qui appuient son passif des sinistres. Cette désignation vise à réduire la volatilité causée par les variations de juste valeur du passif des sinistres en raison de variations des taux d'actualisation. Pour respecter les directives des organismes de réglementation, la société s'assure que la durée pondérée en dollars des titres de créance désignés à leur juste valeur par le biais du résultat net est approximativement égale à la durée pondérée en dollars du passif des sinistres. Le taux utilisé pour actualiser le passif des sinistres est calculé selon le montant des placements qui appuient le passif des sinistres.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de trésorerie ainsi que de placements très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative, ayant une date d'échéance d'au plus trois mois.

Prêts et créances

Les prêts émis à des tiers et à des entreprises associées sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dette impayée

Les billets à moyen terme de la société et les frais d'émission connexes sont classés comme dette impayée et sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Placements dans les fonds d'investissement

La société investit dans deux fonds d'investissement offerts par un tiers. Ces fonds sont principalement investis dans des actions et distribuent la plus grande partie de leurs revenus. La participation de la société dans ces véhicules de placement peut varier d'un jour à l'autre en fonction du montant investi par la société et les tiers. Lorsque la société est réputée contrôler ces véhicules, ils sont consolidés et la participation de tiers est comptabilisée à la juste valeur et est déclarée comme la valeur nette de l'actif attribuable aux tiers détenteurs de parts (se reporter à la note 8 – *Autres actifs et passifs*).

Instruments financiers dérivés

Des instruments financiers dérivés sont utilisés aux fins de gestion de risques. Des swaps de devises, des options, des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés et des swaps sur rendement total sont détenus à des fins autres que de transaction pour atténuer les risques de change et de marché.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur sont présentées à l'état consolidé intermédiaire du résultat étendu dans les profits nets (pertes nettes) de placement dans la période où elles surviennent.

Dérivés incorporés

Un instrument dérivé peut être incorporé dans un autre instrument financier (le « contrat hôte »). Les dérivés incorporés sont comptabilisés séparément lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte. Les modalités des dérivés incorporés correspondent à celles d'un dérivé autonome et, par conséquent, les dérivés incorporés sont désignés ou classés de façon distincte du contrat hôte. Ces dérivés incorporés sont classés comme actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Placements à long terme

Les placements à long terme sont des placements qui n'ont pas de cours publiés et sur lesquels la société n'exerce pas une influence notable. Comme ces placements ne sont pas négociés, ils sont comptabilisés au coût, déduction faite de toute perte de valeur cumulée, ce qui se rapproche de la juste valeur. Les placements sont inclus dans les autres actifs au bilan consolidé intermédiaire.

Évaluation à la juste valeur

Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur des instruments financiers équivaut d'ordinaire au prix de transaction, c'est-à-dire la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue.

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés intermédiaires (non audités)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Après leur comptabilisation initiale, la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction des renseignements disponibles et classée selon une hiérarchie de la juste valeur à trois niveaux.

Tout instrument dérivé est comptabilisé comme un actif financier lorsque la juste valeur est positive, et comme un passif financier lorsque la juste valeur est négative. Lorsque la juste valeur des actifs et passifs financiers présentés au bilan consolidé intermédiaire ne peut être tirée des marchés actifs, elle est déterminée au moyen d'un éventail de techniques d'évaluation comme des modèles de flux de trésorerie actualisés ou des modèles mathématiques. Les intrants de ces modèles sont tirés de données observables de marché lorsque celles-ci sont disponibles, mais dans le cas contraire, il faut user de jugement pour en établir la juste valeur.

Pour l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, les flux de trésorerie estimés et les taux d'actualisation futurs sont basés sur des données à jour du marché et sur les taux applicables aux instruments financiers dont le rendement, la qualité de crédit et les caractéristiques d'échéance sont semblables. Les flux de trésorerie futurs estimés sont influencés par des facteurs comme les conditions économiques (y compris les risques propres au pays), la concentration dans des secteurs d'activité particuliers, les types d'instruments, les devises, la liquidité du marché et la situation financière des contreparties. Les taux d'actualisation sont influencés par les taux d'intérêt sans risque et le risque de crédit.

Les modifications des hypothèses concernant ces facteurs pourraient influencer sur la juste valeur déclarée des instruments financiers.

Perte de valeur des actifs financiers

La société détermine, à chaque date de clôture, s'il existe une indication objective que des instruments financiers, autres qu'à la juste valeur par le biais du résultat net, font l'objet d'une perte de valeur. Dans le cas d'un instrument de capitaux propres disponible à la vente, une indication objective de perte de valeur existe s'il s'est produit une baisse importante ou durable de la juste valeur du titre en deçà du coût. Un titre de créance disponible à la vente fait l'objet d'une perte de valeur s'il existe une indication objective qu'il s'est produit un événement qui a entraîné une perte de valeur des flux de trésorerie prévus. Le tableau ci-dessous fait état de l'évaluation et de la comptabilisation des pertes de valeur de chaque type d'actif financier.

Tableau 2.2 - Évaluation et comptabilisation des pertes de valeur des actifs financiers

| Catégorie d'instrument | Évaluation de la perte | Perte comptabilisée | Augmentations ultérieures de la juste valeur |
|--|---|---|---|
| Instruments de capitaux propres disponibles à la vente | Écart entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, moins toute perte de valeur précédemment comptabilisée à l'égard de l'instrument | Perte de valeur soustraite des AERE et comptabilisée dans les profits nets (pertes nettes) de placement à l'état consolidé intermédiaire du résultat étendu | Comptabilisées directement dans les AERE |
| Titres de créance disponibles à la vente | Écart entre le coût non amorti et la juste valeur actuelle, moins toute perte latente précédemment comptabilisée à l'égard de l'instrument | Perte de valeur soustraite des AERE et comptabilisée dans les profits nets (pertes nettes) de placement à l'état consolidé intermédiaire du résultat étendu | Comptabilisées dans le résultat net attribuable aux actionnaires lorsqu'il y a une évolution positive observable dans l'événement initial de perte de valeur. Autrement, comptabilisées dans les AERE |
| Actifs financiers comptabilisés au coût amorti | Écart entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés | Perte de valeur comptabilisée directement dans le résultat net attribuable aux actionnaires à l'état consolidé intermédiaire du résultat étendu | Comptabilisées dans le résultat net attribuable aux actionnaires lorsqu'il y a eu une modification des estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la comptabilisation de la dernière perte de valeur |
| Actifs financiers comptabilisés au coût | Écart entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés | Perte de valeur comptabilisée directement dans le résultat net attribuable aux actionnaires à l'état consolidé intermédiaire du résultat étendu | Pertes de valeur non reprises |

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés intermédiaires (non audités)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

c) Participations dans des entreprises associées

Les participations de la société dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les participations dans les entreprises associées sont présentées au bilan consolidé intermédiaire au coût majoré des variations après l'acquisition dans la quote-part de la société de l'actif net des entreprises associées. Les profits nets de la société tirés des participations dans les entreprises associées figurent à l'état consolidé intermédiaire du résultat étendu et reflètent la quote-part des résultats d'exploitation des entreprises associées après impôts. Le résultat net découlant de transactions entre la société et ses entreprises associées est supprimé en fonction de la participation dans les entreprises associées. La société détermine à chaque date de présentation de l'information financière s'il y a des indications objectives de perte de valeur des participations dans les entreprises associées. Les états financiers des entreprises associées sont préparés pour la même période de présentation que celle de la société. Au besoin, des ajustements sont apportés afin d'harmoniser les méthodes comptables des entreprises associées avec celles de la société.

d) Comptabilisation des produits et des charges

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit pour l'actionnaire d'en recevoir le versement est établi, en l'occurrence la date ex-dividende. Les dividendes versés sur les instruments vendus à découvert sont présentés comme charge d'intérêts. Les produits d'intérêts des titres de créance et des prêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les dividendes reçus, les dividendes versés sur les titres vendus à découvert et les produits d'intérêts sont tous présentés dans le produit net des placements à l'état consolidé intermédiaire du résultat étendu.

Les coûts de transaction associés aux instruments financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à l'état consolidé intermédiaire du résultat étendu lorsqu'ils sont engagés. Pour les autres instruments financiers, les coûts de transaction sont capitalisés au moment de la comptabilisation initiale et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les primes acquises ou les escomptes engagés sur les prêts et les titres disponibles à la vente sont aussi amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

e) Impôts sur le résultat

La charge (l'avantage) d'impôts sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Les impôts sur le résultat sont comptabilisés dans le résultat net attribuable aux actionnaires à l'état consolidé intermédiaire du résultat étendu, sauf dans la mesure où ils concernent des éléments comptabilisés dans les AERE ou les capitaux propres directement.

Les impôts sur le résultat exigibles sont basés sur les résultats d'exploitation de l'exercice en cours, redressé en fonction d'éléments qui ne sont pas imposables ou déductibles. Les impôts sur le résultat exigibles sont calculés selon les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture. Des provisions sont constituées au besoin en fonction des montants qui devraient être versées aux administrations fiscales.

Les impôts sur le résultat différés sont calculés selon la méthode axée sur le bilan consolidé intermédiaire appliquée aux écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale respective. L'impôt différé est calculé selon les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture, qui devraient s'appliquer lorsque l'actif d'impôt différé concerné est réalisé ou que le passif d'impôt différé est réglé.

Des actifs d'impôt différé sont constatés pour l'ensemble des écarts temporaires déductibles de même que pour les pertes fiscales et les crédits d'impôt inutilisés, dans la mesure où il est probable que les pertes pourront être déduites du bénéfice imposable.

f) Avantages futurs du personnel

Régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires de retraite

La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres régimes d'avantages complémentaires de retraite, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes, est comptabilisée au bilan consolidé intermédiaire. Le calcul actuariel des obligations au titre des prestations constituées et des avantages complémentaires de retraite est établi selon la méthode de l'évaluation prospective des prestations en fonction des services rendus par les employés et à partir des hypothèses les plus probables de la direction. Se reporter à la note 9 - *Avantages futurs du personnel*. Les gains et pertes actuariels découlant d'ajustements liés aux antécédents et de modifications des hypothèses actuarielles sont comptabilisés directement dans les AERE et présentés dans l'état consolidé intermédiaire du résultat étendu dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Les profits et pertes cumulatifs sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu au bilan consolidé intermédiaire. Ces gains et pertes actuariels ne sont pas reclassés dans le résultat net attribuable aux actionnaires dans les périodes ultérieures.

Le coût des régimes futurs d'avantages du personnel, comptabilisé à l'état consolidé intermédiaire du résultat étendu, comprend :

- le coût des prestations de retraite fournies en échange des services rendus par les employés au cours de la période,
- le coût financier des obligations en matière de retraite,
- le rendement prévu à long terme de l'actif des régimes.

Avantages postérieurs à l'emploi

Les employés admissibles qui sont absents de leur travail en raison d'une invalidité de longue durée (ou tout autre congé autorisé) continuent d'avoir droit aux avantages de soins médicaux et de soins dentaires pour la durée de leur absence. La valeur actualisée estimée de ces avantages est imputée au résultat net attribuable aux actionnaires à l'état consolidé intermédiaire du résultat étendu durant la période au cours de laquelle l'absence commence.

g) Paiements fondés sur des actions

La société offre trois types de régimes de paiements fondés sur des actions :

Régime incitatif à long terme

Les membres de la direction et certains employés clés peuvent participer au régime incitatif à long terme (« RILT ») de la société. Aux termes du régime établi en 2005, des unités d'actions étaient attribuées à ces employés à chaque exercice dans le cadre de leur rémunération. Chacune de ces attributions est acquise et versée en actions à la fin d'une période de rendement de trois ans selon une mesure du rendement de la société par rapport à celle de l'industrie canadienne de l'assurance IARD (« l'industrie »); ces unités d'actions sont incessibles et ne peuvent être négociées pendant une période additionnelle de deux ans après l'acquisition des droits qui y sont rattachés.

Le conseil d'administration a approuvé une modification du RILT en 2010. En vertu du nouveau régime, les participants se voient attribuer des unités d'actions fictives appelées « unités d'actions liées au rendement » et « unités d'actions incessibles ». Le versement des unités d'actions liées au rendement est basé sur une cible précise composée de la différence entre la moyenne triennale du rendement des capitaux propres de la société par rapport à celle de l'industrie. Les droits rattachés aux unités d'actions incessibles sont automatiquement acquis trois ans après l'exercice au cours duquel les unités d'actions ont été octroyées. L'acquisition des droits rattachés aux unités d'actions incessibles n'est pas liée au rendement d'Intact.

La société estime de nouveau le nombre d'attributions dont les droits devraient être acquis à chaque période de présentation et, au moment du versement, elle achète, sur le marché, un nombre d'actions ordinaires calculé selon les cibles de rendement atteintes, pour couvrir l'acquisition des droits rattachés aux unités liées au rendement, ainsi qu'un nombre d'actions ordinaires équivalent au nombre d'actions incessibles, pour couvrir l'acquisition des droits rattachés aux unités liées aux actions incessibles. Ce type de rémunération est évalué à la juste valeur des actions à la date d'attribution et est comptabilisé à titre de charge sur la période d'acquisition, une augmentation correspondante étant comptabilisée dans le surplus d'apport.

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés intermédiaires (non audités)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Régime d'achat d'actions des employés

Les employés non admissibles au RILT peuvent effectuer des cotisations à un régime d'achat d'actions pour les employés (« RAAE ») qui est facultatif. En vertu du RAAE, les employés admissibles peuvent cotiser jusqu'à 10 % de leur salaire annuel de base au moyen de retenues salariales. Pour encourager la participation, la société verse au régime un montant correspondant à 50 % des cotisations des employés. Les actions ordinaires sont acquises sur le marché par un courtier indépendant à la fin de chaque mois et sont détenues par un dépositaire pour le compte des employés. Les droits rattachés aux actions ordinaires acquises avec les contributions de la société sont acquis après une période de service continu de douze mois. Les cotisations de la société en vertu du RAAE sont comptabilisées à titre de charge sur la période d'acquisition.

Régime d'unités d'actions différées

Les administrateurs non salariés de la société peuvent participer au régime d'unités d'actions différées (« UAD ») offert par la société. Sous réserve de la partie de leur rémunération qui doit être reçue en UAD ou en actions de la société, les administrateurs peuvent choisir de recevoir un montant en espèces, des actions d'Intact, des UAD ou une combinaison des trois. Autant les actions que les UAD sont acquises au moment de l'octroi. Les UAD sont rachetées au moment de la cessation des fonctions d'un administrateur, l'opération étant réglée au comptant à ce moment. Lorsqu'un administrateur choisit de recevoir des actions, la société verse des acomptes au courtier en vue de l'acquisition d'actions d'Intact pour le compte de l'administrateur. La société comptabilise la charge relative à la rémunération payée en espèces lorsqu'elle est versée, et celle relative à la rémunération en actions lorsque les acomptes sont versés au courtier. Les UAD sont des octrois réglés au comptant qui sont comptabilisés à titre de charge au moment de l'octroi et un passif financier correspondant est présenté dans les autres passifs. Ce passif financier est évalué de nouveau en fonction du cours de l'action à chaque date de présentation de l'information financière jusqu'à ce qu'il soit réglé au comptant, toute variation du passif étant également comptabilisée à titre de charge.

h) Acquisitions et cessions

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût de l'acquisition correspond à la somme de la juste valeur de la contrepartie transférée, mesurée à la date d'acquisition, et du montant de toute participation minoritaire dans la société acquise. Le goodwill est évalué initialement au coût comme étant l'excédent de la juste valeur de la contrepartie transférée sur la quote-part de la société dans les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge. Les coûts liés aux acquisitions sont comptabilisés directement en résultat net attribuable aux actionnaires à l'état consolidé intermédiaire du résultat étendu au cours de la période à laquelle ils sont engagés.

Le profit ou la perte à la cession de portefeuilles d'assurance est évalué comme étant l'écart entre le produit et la valeur comptable des actifs nets cédés. Le profit ou la perte est comptabilisé en résultat net attribuable aux actionnaires à l'état consolidé intermédiaire du résultat étendu au cours de la période à laquelle ils sont engagés.

i) Goodwill et immobilisations incorporelles

À la suite de l'évaluation initiale, le goodwill est évalué au coût, déduction faite de toute perte de valeur accumulée. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année. Aux fins du test de dépréciation, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) qui devraient profiter du regroupement. Les profits et les pertes calculés sur la cession d'une entreprise comprennent la valeur comptable du goodwill concernant l'entreprise vendue. La société soumet le goodwill à un test annuel de dépréciation au 31 décembre. Elle détient à l'heure actuelle une UGT (voir la note 2.1 n), Unités d'exploitation, pour de plus amples détails). Le montant recouvrable de l'UGT a été calculé en fonction de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus. Aucune perte de valeur du goodwill n'a été comptabilisée en 2010 ou au premier trimestre de l'exercice 2011, car le montant recouvrable de l'UGT de la société était supérieur à sa valeur comptable.

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées au coût lors de la comptabilisation initiale. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Par la suite, elles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur. La durée de vie utile des immobilisations incorporelles est évaluée comme étant déterminée ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée de vie utile déterminée sont amorties sur leur durée de vie utile et sont soumises à un test de dépréciation lorsqu'il existe une indication qu'il pourrait y avoir perte de valeur. Les immobilisations incorporelles à durée de vie utile indéterminée et celles en cours d'élaboration ne sont pas assujetties à l'amortissement, mais sont soumises à un test de dépréciation annuel. Les profits et les pertes découlant de la cession ou de la perte de valeur d'une immobilisation incorporelle

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés intermédiaires (non audités)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

sont évalués comme étant l'écart entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'actif et sont comptabilisés dans les autres revenus ou les autres charges à l'état consolidé intermédiaire du résultat étendu.

Les immobilisations incorporelles de la société représentent les relations clients, les droits de renouvellement et les logiciels mis au point à l'interne. Ils sont tous considérés comme ayant une durée de vie utile déterminée, et les méthodes et les taux d'amortissement sont indiqués ci-dessous.

| | <u>Méthode</u> | <u>Taux ou durée</u> |
|---|------------------------|----------------------|
| Relations clients, y compris les droits de renouvellement | Amortissement linéaire | 10 ans |
| Logiciels mis au point à l'interne | Amortissement linéaire | de 3 à 7 ans |

j) Résultat de base par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période. Comme la société n'a pas émis d'options d'achat d'actions, le résultat dilué par action est égal au résultat par action.

k) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. Les taux d'amortissement sont établis de manière à amortir le coût des actifs sur leur durée de vie estimative. Les méthodes et taux d'amortissement sont présentés ci-dessous.

| | <u>Méthode</u> | <u>Taux ou durée</u> |
|-------------------------|---|---|
| Matériel informatique | Amortissement linéaire | de 30 à 36 mois |
| Mobilier et matériel | Solde dégressif et amortissement linéaire | 20 % et 60 mois respectivement |
| Améliorations locatives | Amortissement linéaire | Durée des contrats de location correspondants |

l) Courants vs non courants

Un actif est classé comme étant courant lorsque sa réalisation est prévue dans le cycle d'exploitation normal de la société, soit un an. Un passif est classé comme étant courant lorsque son règlement est prévu dans le cycle d'exploitation normal de la société, soit un an. Tous les autres actifs et passifs sont classés comme étant non courants.

Le bilan consolidé intermédiaire de la société n'est pas classé selon les catégories de classement courant et non courant. Toutefois, les soldes suivants sont généralement classés comme étant courants : trésorerie et équivalents de trésorerie, placements, produit des placements à recevoir, primes à recevoir, actifs de réassurance, impôts sur le résultat à recevoir, frais d'acquisition différés, primes non acquises, passifs financiers et impôts sur le résultat à payer.

Les soldes suivants sont généralement classés comme étant non courants : placements, participations dans des entreprises associées, actifs d'impôt différé, immobilisations, immobilisations incorporelles, goodwill, passifs financiers, passifs d'impôt différé, autres passifs et dette impayée.

m) Contrats de location

Un contrat de location dont une part importante des risques et des avantages liés à la propriété est conservée par le bailleur est classé comme un contrat de location-exploitation. Les versements effectués en vertu d'un contrat de location-exploitation sont imputés au résultat net attribuable aux actionnaires à l'état consolidé intermédiaire du résultat étendu selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

n) Unités d'exploitation

Les activités de la société sont axées sur l'assurance incendie, accidents et risques divers. Ces activités sont comptabilisées dans un même segment de présentation et d'exploitation, l'assurance IARD. Les rapports internes sur le rendement du segment sont examinés périodiquement par la direction, le chef de la direction de la société et le conseil d'administration.

2.2 Normes émises mais pas encore en vigueur

a) Instruments financiers : Classement et évaluation

En novembre 2009, l'IASB a publié la norme IFRS 9, *Instruments financiers*. Cette norme représente le premier volet d'un projet en trois phases visant le remplacement de la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La nouvelle norme réduit la complexité en remplaçant les nombreuses règles de l'IAS 39. Les principales caractéristiques de la nouvelle norme sont les suivantes :

- Les actifs financiers sont d'abord soumis à un test de modèle économique pour déterminer s'ils peuvent être évalués au coût amorti. L'objectif du modèle économique est de détenir des actifs financiers afin de recevoir des flux de trésorerie contractuels et non pas de vendre les actifs financiers afin de réaliser des flux de trésorerie.
- Pour être admissible à l'évaluation au coût amorti, l'actif financier doit présenter des caractéristiques de flux de trésorerie contractuels représentant le capital et les intérêts.
- Tous les autres actifs financiers sont évalués à la juste valeur au bilan consolidé intermédiaire.
- Une entité peut choisir, lors de la comptabilisation initiale, de présenter les variations de la juste valeur d'un titre de capitaux propres détenu à des fins autres que de transaction directement dans les AERE. Les dividendes des placements visés par ce choix doivent être comptabilisés dans le résultat net attribuable aux actionnaires, mais les profits ou les pertes ne sont pas soustraits des AERE lorsqu'il y a disposition de ces placements..
- Si un actif financier est admissible à l'évaluation au coût amorti, une entité peut choisir de l'évaluer à la juste valeur si ce choix permet d'éliminer ou de réduire sensiblement une non-concordance comptable.

La norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. La société analyse actuellement les répercussions que cette norme aura sur ses états financiers consolidés intermédiaires.

2.3 Décisions, estimations et hypothèses comptables importantes

La valeur comptable de certains actifs et passifs est souvent déterminée en fonction d'estimations et d'hypothèses portant sur des événements futurs. Les principales estimations et hypothèses qui présentent un risque significatif d'entraîner une réévaluation importante de la valeur comptable de certains actifs et passifs au cours de la prochaine période annuelle de présentation de l'information financière sont les suivantes :

a) Évaluation du passif des sinistres

Le coût global du passif des sinistres est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada.

La principale hypothèse servant de fondement à ces techniques est que l'évolution des antécédents en matière de sinistres d'une société peut servir à prévoir l'évolution future des sinistres et, par conséquent, le coût global de leur règlement. Ces méthodes extrapolent donc l'évolution des pertes payées et subies, les coûts moyens de règlement par sinistre et le nombre de sinistres en fonction de l'évolution observée durant les exercices antérieurs et de la sinistralité escomptée. L'évolution passée des sinistres est principalement analysée par année de survenance, mais cette analyse peut être précisée par région, par secteur d'activité et par type de sinistre. Les sinistres importants font habituellement l'objet d'une analyse distincte, une provision équivalant au montant estimé de la liquidation du sinistre étant constituée, ou ils sont évalués séparément pour tenir compte de leur évolution future. Dans la plupart des cas, aucune hypothèse explicite n'est posée quant aux taux éventuels d'inflation des sinistres ou aux rapports sinistres-primés. Les hypothèses utilisées sont plutôt celles qui sont implicites dans les antécédents en matière de sinistres sur lesquelles se fondent les projections. On utilise un jugement qualitatif supplémentaire pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer à l'avenir afin d'établir le coût global estimé de règlement des sinistres qui présentent le résultat le plus vraisemblable parmi tous les résultats possibles, en tenant compte de toutes les incertitudes en cause.

b) Évaluation de l'obligation au titre des prestations de retraite

Le coût des régimes de retraite à prestations définies et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations de retraite sont déterminés au moyen d'évaluations actuarielles. L'évaluation actuarielle consiste à poser des hypothèses au sujet des taux d'actualisation, des taux de rendement prévus des actifs, des augmentations futures de salaires, des taux de mortalité et des augmentations futures des prestations de retraite. En raison de la complexité de l'évaluation, des hypothèses sous-jacentes et de sa nature à long terme, une obligation au titre des prestations de retraite définies est très sensible à la variation des hypothèses. Toutes les hypothèses font l'objet d'un examen à chaque date de présentation de l'information financière. Les détails des principales hypothèses utilisées dans les estimations figurent à la note 9.4.

c) Perte de valeur

Goodwill et immobilisations incorporelles

La société détermine au moins une fois par année si le goodwill et les immobilisations incorporelles dont la durée de vie utile est indéterminée subissent une perte de valeur. Par ailleurs, les immobilisations incorporelles en cours d'élaboration ne sont pas assujetties à l'amortissement, mais sont soumises à un test de dépréciation annuel. Le test de dépréciation sur ces actifs exige une estimation du montant recouvrable des unités génératrices de trésorerie auxquelles les actifs sont affectés.

Actifs financiers

La société détermine à chaque date de clôture si les actifs financiers, autres que ceux à la juste valeur par le biais du résultat net, font l'objet d'une perte de valeur. Ces actifs financiers font l'objet d'une perte de valeur lorsqu'il y a une indication objective d'une baisse en deçà du coût. Les décisions comptables sur ces indications objectives sont fondées notamment sur une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres disponible à la vente ou sur un événement qui a entraîné une perte de valeur des flux de trésorerie prévus d'un titre de créance disponible à la vente. Dans le cas de titres adossés à des créances, les éléments à considérer comprennent le risque de liquidité, le risque de crédit, la volatilité, les taux d'actualisation, les taux de remboursement anticipé et les hypothèses sur les taux de défaut.

d) Évaluation des dérivés incorporés

La société détient des actions privilégiées perpétuelles assorties d'une clause de rachat qui donne à l'émetteur le droit de racheter les actions à un cours déterminé. Les principes comptables exigent que la valeur de l'obligation au titre de l'option de rachat soit mesurée séparément de celle des actions privilégiées. La valeur de l'obligation au titre de l'option de rachat touchant les dérivés incorporés est déterminée par une évaluation qui repose principalement sur la volatilité des cours des actions privilégiées sous-jacentes, qui peuvent être fortement influencés par la conjoncture. Il faut également user de jugement pour établir la période sur laquelle la volatilité est évaluée.

e) Évaluation des charges d'impôts

La direction doit poser des jugements afin d'estimer la provision pour impôts sur le résultat. La société est assujettie aux lois fiscales des diverses provinces où elle a des activités. Des lois fiscales diverses peuvent faire l'objet d'interprétations différentes de la part du contribuable et de l'administration fiscale compétente. Dans la mesure où les interprétations par la société diffèrent de celles par l'administration fiscale ou dans la mesure où la réalisation ne se produit pas au moment prévu, la provision pour impôts sur le résultat peut augmenter ou diminuer au cours de périodes ultérieures en fonction de la situation réelle.

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés intermédiaires (non audités)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 3 - Instruments financiers

Les tableaux suivants résument les placements de la société.

Tableau 3.1 - Placements par catégorie

| Au 31 mars 2011 | Disponibles à la vente | Classés à leur juste valeur par le biais du résultat net | Désignés à leur juste valeur par le biais du résultat net | Trésorerie et équivalents de trésorerie, prêts et créances | Total |
|--|-------------------------------|---|--|---|--------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | - | - | - | 78 | 78 |
| Titres de créance | | | | | |
| Billets à court terme | 242 | - | - | - | 242 |
| Titres à revenu fixe | | | | | |
| Titres de première qualité | | | | | |
| Titres gouvernementaux | 1 198 | - | 1 559 | - | 2 757 |
| Titres de sociétés | 693 | - | 929 | - | 1 622 |
| Titres adossés à des créances | 52 | - | - | - | 52 |
| Total des titres de créance | 2 185 | - | 2 488 | - | 4 673 |
| Actions privilégiées | | | | | |
| Titres de première qualité | | | | | |
| Rachetables | 238 | 26 | - | - | 264 |
| Perpétuelles à taux fixe | 542 | 90 | - | - | 632 |
| Autres actions perpétuelles | 576 | 105 | - | - | 681 |
| Non cotées | | | | | |
| Perpétuelles à taux fixe | 7 | - | - | - | 7 |
| Total des actions privilégiées | 1 363 | 221 | - | - | 1 584 |
| Actions ordinaires | 1 070 | 451 | 412 | - | 1 933 |
| Prêts | - | - | - | 325 | 325 |
| Total des placements | 4 618 | 672 | 2 900 | 403 | 8 593 |
| Au 31 décembre 2010 | | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | - | - | - | 138 | 138 |
| Titres de créance | | | | | |
| Billets à court terme | 363 | - | - | - | 363 |
| Titres à revenu fixe | | | | | |
| Titres de première qualité | | | | | |
| Titres gouvernementaux | 1 345 | - | 1 591 | - | 2 936 |
| Titres de sociétés | 638 | - | 832 | - | 1 470 |
| Titres adossés à des créances | 52 | - | - | - | 52 |
| Total des titres de créance | 2 398 | - | 2 423 | - | 4 821 |
| Actions privilégiées | | | | | |
| Titres de première qualité | | | | | |
| Rachetables | 241 | 25 | - | - | 266 |
| Perpétuelles à taux fixe | 565 | 75 | - | - | 640 |
| Autres actions perpétuelles | 506 | 85 | - | - | 591 |
| Non cotées | | | | | |
| Perpétuelles à taux fixe | 6 | - | - | - | 6 |
| Total des actions privilégiées | 1 318 | 185 | - | - | 1 503 |
| Actions ordinaires | 1 021 | 438 | 418 | - | 1 877 |
| Prêts | - | - | - | 314 | 314 |
| Total des placements | 4 737 | 623 | 2 841 | 452 | 8 653 |
| Au 1^{er} janvier 2010 | | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | - | - | - | 60 | 60 |
| Titres de créance | | | | | |
| Billets à court terme | 211 | - | - | - | 211 |
| Titres à revenu fixe | | | | | |
| Titres de première qualité | | | | | |
| Titres gouvernementaux | 1 628 | - | 1 631 | - | 3 259 |
| Titres de sociétés | 522 | - | 689 | - | 1 211 |
| Titres adossés à des créances | 103 | - | - | - | 103 |
| Total des titres de créance | 2 464 | - | 2 320 | - | 4 784 |
| Actions privilégiées | | | | | |
| Titres de première qualité | | | | | |
| Rachetables | 304 | 17 | - | - | 321 |
| Perpétuelles à taux fixe | 777 | 45 | - | - | 822 |
| Autres actions perpétuelles | 391 | 48 | - | - | 439 |
| Total des actions privilégiées | 1 472 | 110 | - | - | 1 582 |
| Actions ordinaires | 727 | 201 | 384 | - | 1 312 |
| Prêts | - | - | - | 319 | 319 |
| Total des placements | 4 663 | 311 | 2 704 | 379 | 8 057 |

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés intermédiaires (non audités)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Tableau 3.2 - Valeur comptable des placements

| | Instruments à la juste valeur par le biais du résultat net | Autres placements | | | | Profit nets latents (pertes nettes latentes) | Total des placements Valeur comptable |
|--|--|-------------------|--------------------------|-----------------|-----------------|--|--|
| | | Juste valeur | Coût après amortissement | Profits latents | Pertes latentes | | |
| Au 31 mars 2011 | | | | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | - | 78 | - | - | - | - | 78 |
| Titres de créance | | | | | | | |
| Billets à court terme | - | 242 | - | - | - | - | 242 |
| Titres à revenu fixe | | | | | | | |
| Titres de première qualité | | | | | | | |
| Titres gouvernementaux | 1 559 | 1 188 | 14 | (4) | 10 | 2 757 | |
| Titres de sociétés | 929 | 685 | 9 | (1) | 8 | 1 622 | |
| Titres adossés à des créances | - | 51 | 1 | - | 1 | 52 | |
| Total des titres de créance | 2 488 | 2 166 | 24 | (5) | 19 | 4 673 | |
| Actions privilégiées | | | | | | | |
| Titres de première qualité | | | | | | | |
| Rachetables | 26 | 235 | 6 | (3) | 3 | 264 | |
| Perpétuelles à taux fixe | 90 | 382 | 160 | - | 160 | 632 | |
| Autres actions perpétuelles | 105 | 461 | 115 | - | 115 | 681 | |
| Non cotées | | | | | | | |
| Perpétuelles à taux fixe | - | 4 | 3 | - | 3 | 7 | |
| Total des actions privilégiées | 221 | 1 082 | 284 | (3) | 281 | 1 584 | |
| Actions ordinaires | 863 | 969 | 111 | (10) | 101 | 1 933 | |
| Prêts | - | 325 | - | - | - | 325 | |
| Total des placements | 3 572 | 4 620 | 419 | (18) | 401 | 8 593 | |
| Au 31 décembre 2010 | | | | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | - | 138 | - | - | - | - | 138 |
| Titres de créance | | | | | | | |
| Billets à court terme | - | 363 | - | - | - | - | 363 |
| Titres à revenu fixe | | | | | | | |
| Titres de première qualité | | | | | | | |
| Titres gouvernementaux | 1 591 | 1 320 | 26 | (1) | 25 | 2 936 | |
| Titres de sociétés | 832 | 627 | 12 | (1) | 11 | 1 470 | |
| Titres adossés à des créances | - | 51 | 1 | - | 1 | 52 | |
| Total des titres de créance | 2 423 | 2 361 | 39 | (2) | 37 | 4 821 | |
| Actions privilégiées | | | | | | | |
| Titres de première qualité | | | | | | | |
| Rachetables | 25 | 239 | 6 | (4) | 2 | 266 | |
| Perpétuelles à taux fixe | 75 | 418 | 147 | - | 147 | 640 | |
| Autres actions perpétuelles | 85 | 396 | 110 | - | 110 | 591 | |
| Non cotées | | | | | | | |
| Perpétuelles à taux fixe | - | 3 | 3 | - | 3 | 6 | |
| Total des actions privilégiées | 185 | 1 056 | 266 | (4) | 262 | 1 503 | |
| Actions ordinaires | 856 | 882 | 150 | (11) | 139 | 1 877 | |
| Prêts | - | 314 | - | - | - | 314 | |
| Total des placements | 3 464 | 4 751 | 455 | (17) | 438 | 8 653 | |
| Au 1^{er} janvier 2010 | | | | | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | - | 60 | - | - | - | - | 60 |
| Titres de créance | | | | | | | |
| Billets à court terme | - | 211 | - | - | - | - | 211 |
| Titres à revenu fixe | | | | | | | |
| Titres de première qualité | | | | | | | |
| Titres gouvernementaux | 1 631 | 1 625 | 13 | (10) | 3 | 3 259 | |
| Titres de sociétés | 689 | 506 | 16 | - | 16 | 1 211 | |
| Titres adossés à des créances | - | 100 | 3 | - | 3 | 103 | |
| Total des titres de créance | 2 320 | 2 442 | 32 | (10) | 22 | 4 784 | |
| Actions privilégiées | | | | | | | |
| Titres de première qualité | | | | | | | |
| Rachetables | 17 | 307 | 10 | (13) | (3) | 321 | |
| Perpétuelles à taux fixe | 45 | 609 | 168 | - | 168 | 822 | |
| Autres actions perpétuelles | 48 | 310 | 81 | - | 81 | 439 | |
| Total des actions privilégiées | 110 | 1 226 | 259 | (13) | 246 | 1 582 | |
| Actions ordinaires | 585 | 650 | 80 | (3) | 77 | 1 312 | |
| Prêts | - | 319 | - | - | - | 319 | |
| Total des placements | 3 015 | 4 697 | 371 | (26) | 345 | 8 057 | |

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés intermédiaires (non audités)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au 31 mars 2011, les titres adossés à des créances comprenaient des prêts automobiles, des encours sur cartes de crédit et des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales. Tous ces titres adossés à des créances avaient une notation de AAA au 31 mars 2011 et au 31 décembre 2010.

Au 31 mars 2011, la juste valeur des prêts s'élevait à 334 \$ (330 \$ au 31 décembre 2010). La juste valeur a été établie à l'aide de techniques d'évaluation faisant appel autant à des paramètres d'entrée fondés sur des données observables de marché qu'à des paramètres d'entrée non fondés sur des données observables de marché.

La société a recours aux notations de Dominion Bond Rating Services (« DBRS ») et de Standard & Poor's (« S&P ») pour évaluer les titres de créance et les actions privilégiées. Les titres de créance ayant une notation d'au moins BBB- sont classés comme étant des titres de bonne qualité et ceux avec une autre notation sont classés comme étant des titres de qualité inférieure. Les actions privilégiées ayant une notation d'au moins P3 bas sont classées comme étant des actions privilégiées de bonne qualité, et celles avec une notation inférieure à P3 bas sont classées comme étant des actions privilégiées de qualité inférieure ou non cotées.

3.1 Titres vendus à découvert

La société met en œuvre diverses stratégies de placement, dont une stratégie de placement en actions neutre du point de vue du marché. Le but de cette stratégie, qui consiste en positions longues et à découvert, est de maximiser la valeur découlant d'une gestion active du portefeuille de placements tout en tirant parti des positions à découvert pour limiter la volatilité générale des marchés boursiers. Les positions longues sont présentées dans les actions ordinaires et les positions à découvert sont présentées dans les passifs financiers au bilan consolidé intermédiaire.

La société a garanti ses positions à découvert en donnant en garantie des titres de créance gouvernementaux.

Tableau 3.3 - Positions longues et à découvert

| | 31 mars 2011 | | 31 décembre 2010 | | 1 ^{er} janvier 2010 | |
|-----------------------|--------------|--|------------------|--|------------------------------|--|
| | Juste valeur | Titres de créance donnés à titre de garantie | Juste valeur | Titres de créance donnés à titre de garantie | Juste valeur | Titres de créance donnés à titre de garantie |
| Positions longues | 398 | - | 398 | - | 184 | - |
| Positions à découvert | (399) | 411 | (397) | 407 | (183) | 183 |

Le tableau suivant montre les passifs financiers de la société.

Tableau 3.4 - Détails des passifs financiers de la société

| Aux | 31 mars 2011 | 31 décembre 2010 | 1 ^{er} janvier 2010 |
|---|--------------|------------------|------------------------------|
| Sommes à payer à des courtiers en placement à l'égard de transactions non réglées | 71 | 10 | 13 |
| Positions à découvert (tableau 3.3) | 399 | 397 | 183 |
| Passifs dérivés | 4 | 16 | 16 |
| Dérivés incorporés | 79 | 67 | 67 |
| Total des passifs financiers | 553 | 490 | 279 |

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés intermédiaires (non audités)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le tableau suivant fournit plus de détails au sujet des éléments présentés dans le produit net des placements et les profits nets (pertes nettes) de placement.

Tableau 3.5 - Détails du produit net des placements et des profits nets (pertes nettes) de placement

| Pour les périodes terminées le | 31 mars 2011 | 31 mars 2010 |
|--|-------------------------|-----------------|
| Montants comptabilisés au titre du produit net des placements | | |
| Produits d'intérêts provenant : | | |
| d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net | 24 | 24 |
| d'instruments financiers disponibles à la vente | 18 | 19 |
| de prêts et créances | 5 | 5 |
| Total des produits d'intérêts | 47 | 48 |
| Produits (charges) de dividendes découlant : | | |
| de dividendes versés sur les titres vendus à découvert | (3) | (2) |
| d'instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net | 7 | 6 |
| d'instruments financiers disponibles à la vente | 27 | 26 |
| de dividendes provenant de placements à long terme | 1 | - |
| Total des produits (charges) de dividendes | 32 | 30 |
| Charges | (6) | (5) |
| Produit net des placements | 73 | 73 |
| Montants comptabilisés au titre des profits nets (pertes nettes) de placement | | |
| Profits nets (pertes nettes) réalisés provenant : | | |
| d'instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net | (3) | 5 |
| d'instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net | 6 | 20 |
| d'instruments financiers dérivés | (29) | (26) |
| d'instruments financiers disponibles à la vente | 103 | 54 |
| de dérivés incorporés | (13) | (10) |
| Perte de valeur des : | | |
| Capitaux propres attribuables aux actions ordinaires | (2) | (3) |
| Autres profits nets (pertes nettes) | - | - |
| Profits nets (pertes nettes) de placement | 62 | 40 |

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés intermédiaires (non audités)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Tableau 3.6 - Justes valeurs et valeurs nominales de dérivés

| Au 31 mars 2011 | Juste valeur | | Valeur nominale |
|---|--------------|-----------|-----------------|
| | positive | négative | |
| Détenus à des fins autres que de transaction | | | |
| Exposition au risque de change | | | |
| Contrats de change à terme de gré à gré | - | - | 29 |
| Swaps | 4 | - | 27 |
| Exposition au risque de taux d'intérêt | | | |
| Contrats à terme standardisés | - | - | 75 |
| Exposition au risque lié aux actions | | | |
| Swaps sur rendement total | - | 3 | 411 |
| Options | 1 | - | 12 |
| Swaps sur défaillance de crédit | - | 1 | 48 |
| Total | 5 | 4 | |
| | | | |
| Au 31 décembre 2010 | | | |
| Détenus à des fins autres que de transaction | | | |
| Exposition au risque de change | | | |
| Contrats de change à terme de gré à gré | - | - | 32 |
| Swaps | 4 | - | 27 |
| Exposition au risque de taux d'intérêt | | | |
| Contrats à terme standardisés | - | - | 75 |
| Exposition au risque lié aux actions | | | |
| Swaps sur rendement total | - | 15 | 412 |
| Options | - | - | 13 |
| Swaps sur défaillance de crédit | - | 1 | 50 |
| Total | 4 | 16 | |

Note 4 - Risque d'assurance

4.1 Risque d'assurance et gestion

La société souscrit principalement des contrats d'assurance automobile, habitation et de biens commerciaux à des particuliers et à des petites et moyennes entreprises. Le risque du passif des sinistres comprend principalement les risques associés :

- aux risques de souscription et de tarification,
- aux fluctuations touchant le moment, la fréquence et la gravité des sinistres par rapport aux attentes,
- aux importantes pertes imprévues découlant d'un événement unique comme une catastrophe,
- à l'insuffisance de la protection de réassurance.

a) Souscription

La plus grande partie du risque d'assurance auquel la société est exposée est à court terme puisque la durée moyenne du passif des sinistres était de 2,2 ans au 31 mars 2011, ce qui est stable par rapport au 31 mars 2010. Les polices couvrent généralement une période de douze mois, à l'exception d'une partie des contrats d'assurance des particuliers dont la couverture s'étend sur une période de deux ans.

L'activité d'assurance est de nature cyclique et le secteur réduit généralement les tarifs d'assurance après des périodes de rentabilité accrue, tandis qu'il les accroît généralement après des périodes de pertes soutenues. La rentabilité de la société suit généralement cette tendance cyclique du marché et peut aussi être influencée par la demande et la concurrence. En outre, la société est exposée aux changements des lois en matière d'assurance automobile, à l'environnement économique et aux tendances climatiques.

Afin de surveiller correctement le degré de tolérance au risque de la société, le service du risque d'assurance d'Intact établit des cibles de tarification et les distribue à chaque région. Des cibles de tarification sont établies au moyen d'un modèle interne de rendement des capitaux propres et d'un modèle de fonds propres à risque publié par le BSIF.

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés intermédiaires (non audités)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les risques associés aux biens commerciaux et aux biens personnels peuvent varier par rapport au secteur géographique du risque assuré par la société. L'exposition de la société aux concentrations de risque d'assurance, selon le type de risque et le niveau des couvertures d'assurance, est atténuée par le choix judicieux et la mise en œuvre prudente de stratégies de souscription, qui sont elles-mêmes réalisées en grande partie par la diversification entre les secteurs d'activité et les secteurs géographiques. L'assurance automobile étant de compétence provinciale, les couvertures offertes peuvent varier d'une province à l'autre.

Au 31 mars 2011, les primes souscrites se répartissaient de la façon suivante : assurance automobile des particuliers 48% (31 mars 2010 – 49%), assurance des biens des particuliers 23% (31 mars 2010 – 22%), assurance automobile des entreprises 8% (31 mars 2010 – 8%) et assurance des biens des entreprises 21% (31 mars 2010 – 21%). La répartition provinciale des produits tirés des primes souscrites était la suivante : Ontario 46% (31 mars 2010 – 46%), Québec 23% (31 mars 2010 – 24%), Alberta 20% (31 mars 2010 – 19%) et autres provinces 11% (31 mars 2010 – 11%).

Le comité de gestion du risque d'entreprise surveille le profil de risque global de la société, en visant l'équilibre entre le risque, le rendement et le capital, et il détermine les politiques touchant le cadre de gestion des risques de l'entreprise. Le comité a pour mandat d'identifier, d'évaluer et de surveiller les risques et d'éviter ceux qui dépassent le niveau de tolérance au risque de la société. En outre, afin de réduire au minimum les risques imprévus, les nouveaux produits sont assujettis à un processus interne d'évaluation et d'approbation des produits.

b) Gestion des sinistres et réassurance

Un objectif de la société consiste à s'assurer qu'une obligation au titre du passif des sinistres suffisante est établie pour couvrir les règlements d'assurance futurs. La réussite de la société dépend de sa capacité à évaluer de façon exacte le risque associé aux contrats d'assurance qu'elle souscrit. La société établit le passif des sinistres afin de couvrir l'obligation estimée relative au paiement de toutes les pertes et de tous les frais de liquidation de sinistre engagés à l'égard des contrats d'assurance souscrits par la société. Le passif des sinistres ne représente pas un calcul exact de l'obligation. Il représente plutôt l'estimation par la société du coût ultime prévu du règlement et de l'administration des sinistres. La société tient compte de l'inflation prévue dans l'estimation du passif des sinistres et atténue ainsi le risque d'inflation.

Le comité d'assurance de la société supervise une politique rigoureuse en matière d'examen des sinistres afin d'évaluer tous les sinistres nouveaux et en cours. De plus, un examen détaillé périodique des procédures de gestion des sinistres et des enquêtes fréquentes sur les sinistres frauduleux possibles réduisent l'exposition de la société au risque. En outre, la société applique une politique de gestion active et de traitement rapide des sinistres, afin de réduire son exposition aux événements futurs imprévisibles qui pourraient avoir des répercussions défavorables sur ses activités. La société a établi un comité des pertes importantes qui est chargé d'analyser les pertes importantes et les dossiers litigieux afin de s'assurer d'établir et d'approuver un passif des sinistres appropriée.

La société a aussi limité son exposition en imposant à l'égard de certains contrats une limite des montants des sinistres et en recourant à des mesures de réassurance afin de limiter son exposition à des événements catastrophiques (p. ex., les ouragans, les tremblements de terre et les tempêtes de grêle ou de vent). Le placement de la réassurance cédée se fait presque exclusivement en fonction de l'excédent de sinistre (par événement ou par risque) conformément à la pratique, aux normes actuarielles et aux lignes directrices de la réglementation. En vertu de tels programmes, la direction considère que pour qu'un contrat réduise l'exposition au risque, il doit être structuré pour faire en sorte que le réassureur assume un risque d'assurance important par rapport aux contrats réassurés sous-jacents, et il est raisonnablement possible que le réassureur puisse subir une perte importante en raison de la réassurance. Les limites de rétention visant la réassurance en excédent de sinistre varient d'une gamme de produits à l'autre et d'un territoire à l'autre.

Les montants recouvrables des réassureurs sont estimés de manière conforme au passif des sinistres et aux contrats de réassurance. Bien que la société ait conclu des contrats de réassurance, elle n'est pas libérée de ses obligations directes envers ses titulaires de contrat, et il existe donc un risque de crédit à l'égard de l'assurance cédée, dans la mesure où tout réassureur serait incapable de respecter ses obligations assumées en vertu de tels contrats de réassurance. La société évalue à chaque date de clôture les recouvrements et les montants à recevoir de la réassurance et constitue des provisions pour les montants de réassurance jugés irrécouvrables. La société diversifie le placement de sa réassurance de façon à ne pas dépendre d'un seul réassureur et à ce que les activités de la société ne dépendent pas de façon importante d'un seul contrat de réassurance. La société a établi des garanties à l'appui des montants à recevoir et à recouvrer des réassureurs non enregistrés.

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés intermédiaires (non audités)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

La disponibilité et le coût de la réassurance dépendent des conditions du marché, tant en termes de prix que de capacité disponible, qui peuvent influencer sur le volume des primes cédées et la rentabilité de la société. Les sociétés de réassurance excluent certaines couvertures des contrats que la société leur achète ou peuvent modifier de temps à autre les modalités de ces contrats. Ces lacunes dans la protection de réassurance exposent la société à un plus grand risque et à une plus grande perte éventuelle, et elles pourraient miner sa capacité à souscrire de futurs contrats. Lorsque la société ne réussit pas à atténuer le risque au moyen de contrats de réassurance, elle envisage de réduire les primes souscrites afin d'abaisser son risque.

c) Sensibilité au risque d'assurance

L'hypothèse principale qui sous-tend l'estimation de l'obligation est celle selon laquelle l'évolution du passif des sinistres futurs de la société sera semblable aux antécédents en matière de sinistres.

Les estimations se fondent sur divers facteurs quantitatifs et qualitatifs, notamment :

- les coûts moyens des sinistres, y compris les frais de gestion des sinistres,
- le nombre moyen de sinistres par année de survenance,
- les tendances de la gravité et de la fréquence des sinistres,
- d'autres facteurs comme l'inflation, les réformes par l'État, prévues ou en vigueur, touchant la tarification et la couverture et le niveau de fraude d'assurance.

Tous les facteurs qualitatifs ne sont pas nécessairement quantifiables, particulièrement en prospective, et ces facteurs et d'autres facteurs imprévus pourraient avoir des répercussions défavorables sur la capacité de la société à évaluer avec exactitude le risque des contrats d'assurance souscrits par la société. De plus, il peut y avoir d'importants délais d'information entre le moment où survient l'événement assuré et celui où il est réellement déclaré à la société, ainsi que des délais supplémentaires entre le moment de la déclaration et le règlement final du sinistre.

La société améliore constamment ses estimations du passif des sinistres au fur et à mesure de la présentation et du règlement des sinistres. L'établissement d'une obligation appropriée au titre du passif des sinistres est par nature un processus incertain, et la politique en cette matière est orientée par le comité d'examen des réserves de la société.

Nous traitons, au tableau 4.1 ci-dessous, de la sensibilité du passif des sinistres d'assurance à certaines hypothèses clés. Il n'a pas été possible de quantifier la sensibilité à certaines hypothèses comme les changements législatifs ou l'incertitude du processus d'estimation. L'analyse ci-dessous porte sur les variations possibles des hypothèses lorsque toutes les autres hypothèses restent constantes, pour montrer les répercussions sur le résultat net avant la charge (l'avantage) d'impôts sur le résultat et sur les capitaux propres. Les variations de ces hypothèses peuvent être non linéaires et peuvent être liées entre elles.

Tableau 4.1 - Analyse de sensibilité

| Facteurs de sensibilité | Changements apportés aux hypothèses | Répercussion sur le résultat net avant la charge d'impôts sur le résultat | Répercussion sur les capitaux propres |
|--|--|--|--|
| Nombre moyen de sinistres survenus mais non déclarés | +5 % | (40) | (29) |
| Coût de règlement moyen des sinistres | +5 % | (199) | (143) |

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés intermédiaires (non audités)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 5 - Actifs et passifs d'assurance

5.1 Variation des actifs et passifs d'assurance

Le passif des sinistres est établi de manière à refléter l'estimation du plein montant du passif total associé aux obligations au titre du passif des sinistres à la date de la fin de la période, incluant les sinistres survenus mais non déclarés. Le coût global de ces obligations différera des hypothèses les plus probables pour diverses raisons, notamment l'obtention d'informations supplémentaires sur les faits et les circonstances entourant les sinistres.

Le tableau suivant montre la variation du passif net des sinistres de la société au cours de l'exercice.

Tableau 5.1 - Variation du passif des sinistres de la société

| Pour les périodes closes le | Passif des contrats directs | Passif des contrats cédés | Passif net des contrats |
|--|--|--------------------------------------|------------------------------------|
| 31 mars 2011 | | | |
| Solde au début de la période | 4 379 | 216 | 4 163 |
| Sinistres pour la période en cours | 771 | 3 | 768 |
| Évolution (favorable) des sinistres des années antérieures | (80) | 1 | (81) |
| Total des sinistres subis | 691 | 4 | 687 |
| Augmentation (diminution) à la suite de changements du taux d'actualisation | (18) | (1) | (17) |
| Sinistres versés | (659) | (18) | (641) |
| Solde à la fin de la période | 4 393 | 201 | 4 192 |
| 31 mars 2010 | | | |
| Solde au début de la période | 4 270 | 243 | 4 027 |
| Sinistres pour la période en cours | 712 | 1 | 711 |
| Évolution (favorable) des sinistres des années antérieures | (72) | 3 | (75) |
| Total des sinistres subis | 640 | 4 | 636 |
| Augmentation (diminution) à la suite de changements du taux d'actualisation | (3) | - | (3) |
| Sinistres versés | (674) | (21) | (653) |
| Solde à la fin de la période | 4 233 | 226 | 4 007 |

Note 6 - Produits

6.1 Produits totaux

Tableau 6.1 - Produits totaux

| Pour les périodes closes le | 31 mars 2011 | 31 mars 2010 |
|--|-------------------------|-------------------------|
| Primes nettes acquises | 1 068 | 1 019 |
| Produits d'intérêts | 47 | 48 |
| Produits de dividendes | 32 | 30 |
| Profits nets (pertes nettes) de placement | 62 | 40 |
| Quote-part du résultat net tirée des participations dans des entreprises associées | 3 | 2 |
| Autres produits | 13 | 9 |
| Total des produits pour la période | 1 225 | 1 148 |

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés intermédiaires (non audités)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Tableau 6.2 - Impact de la réassurance

| | 31 mars 2011 | 31 mars 2010 |
|------------------------------------|-------------------------|-----------------|
| Pour les périodes closes le | | |
| Primes souscrites | | |
| Directes | 942 | 918 |
| Cédées | (28) | (25) |
| Nettes | 914 | 893 |
| Variation des primes non acquises | 154 | 126 |
| Primes nettes acquises | 1 068 | 1 019 |

Note 7 - Impôts sur le résultat

7.1 Charge (avantage) d'impôts sur le résultat

Le tableau suivant montre les principales composantes des charges (avantages) d'impôts sur le résultat pour les périodes closes les 31 mars 2011 et 2010.

Tableau 7.1 - État consolidé intermédiaire du résultat étendu

| | 31 mars 2011 | 31 mars 2010 |
|---|-------------------------|-----------------|
| Pour les périodes closes le | | |
| Charge (avantage) d'impôt courant | | |
| Exercice en cours | 99 | 96 |
| Redressements affectés aux exercices antérieurs | - | (2) |
| | 99 | 94 |
| Charge (avantage) d'impôt différé | | |
| Création et renversement des différences temporelles | (49) | (52) |
| | (49) | (52) |
| Charge (avantage) d'impôts sur le résultat | 50 | 42 |
| Impôts sur le résultat comptabilisés au titre des autres éléments du résultat étendu | | |
| Gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) des régimes d'avantages sociaux des employés | 2 | (6) |
| Variations nettes des profits latents (pertes latentes) sur les instruments disponibles à la vente | 16 | 9 |
| Reclassement au résultat des (profits nets) pertes nettes sur les instruments disponibles à la vente | (28) | (12) |
| Total de la charge (de l'avantage) d'impôts sur le résultat comptabilisé au titre des autres éléments du résultat étendu | (10) | (9) |

Tableau 7.2 - Conciliation du taux d'imposition effectif

| | 31 mars 2011 % | 31 mars 2010 % |
|--|-------------------------------|----------------------|
| Charge d'impôts sur le résultat aux taux d'imposition prévus par la loi | 28,0 | 30,3 |
| Augmentation (diminution) des taux d'imposition découlant des éléments suivants: | | |
| Produits de dividendes non imposables | (4,4) | (5,0) |
| Autres | 0,7 | (2,4) |
| Taux d'imposition effectif | 24,3 | 22,9 |

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés intermédiaires (non audités)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

7.2 Éléments des actifs et passifs d'impôt différé

Tableau 7.3 - Éléments des actifs et passifs d'impôt différé

| | Bilan consolidé intermédiaire | | | État consolidé intermédiaire du résultat étendu | |
|--|-------------------------------|---------------------|---------------------------------|---|-----------------|
| | 31 mars 2011 | 31 décembre 2010 | 1 ^{er} janvier 2010 | 31 mars 2011 | 31 mars 2010 |
| Actifs d'impôt différé | | | | | |
| Passif net des sinistres | 56 | 56 | 58 | - | - |
| Placements | - | - | 3 | - | - |
| Charges différées à des fins fiscales | 33 | 35 | 36 | (2) | - |
| Immobilisations | 3 | 3 | 4 | - | - |
| Pertes pouvant être reportées prospectivement | 6 | 16 | 15 | (10) | 3 |
| Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi | 10 | 10 | 3 | - | 7 |
| Autres | 1 | 1 | 1 | - | - |
| Total des actifs d'impôt différé | 109 | 121 | 120 | (12) | 10 |
| Passifs d'impôt différé | | | | | |
| Produits différés à des fins fiscales | 6 | 77 | 42 | (71) | (43) |
| Profits et pertes différés à l'égard de titres de créance précis | 23 | 23 | 28 | - | (1) |
| Placements | 2 | 2 | - | - | (9) |
| Immobilisations | 8 | 8 | 6 | - | - |
| Autres | 12 | 10 | 9 | 2 | 1 |
| Total des passifs d'impôt différé | 51 | 120 | 85 | (69) | (52) |
| Présenté dans les : | | | | | |
| Actifs d'impôt différé | 80 | 29 | 56 | | |
| Passifs d'impôt différé | 23 | 28 | 21 | | |
| Charge (avantage) d'impôt sur le résultat | | | | (49) | (52) |
| Charge (avantage) d'impôt différé comptabilisé en autres éléments du résultat étendu | | | | (8) | (10) |

Au 31 mars 2011 et au 31 décembre 2010, la société avait constatés des actifs d'impôt différé à l'égard de l'ensemble de ses pertes autres qu'en capital inutilisées. Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé à l'égard des participations dans les entreprises associées.

Au 31 mars 2011, la société avait des pertes en capital déductibles de 56 \$ (56 \$ au 31 décembre 2010) qui n'avaient pas été comptabilisées lors du calcul des actifs d'impôt différé. Ces pertes, qui n'ont pas de date d'échéance, peuvent être utilisées pour réduire les gains en capital imposables dans les exercices à venir.

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés intermédiaires (non audités)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 8 - Autres actifs et passifs

8.1 Éléments des autres actifs

Tableau 8.1 - Éléments des autres actifs

| Aux | 31 mars 2011 | 31 décembre 2010 | 1 ^{er} janvier 2010 |
|---|-------------------------|---------------------|---------------------------------|
| Autres débiteurs | 263 | 248 | 245 |
| Actifs des régimes de retraite (note 9) | 60 | 56 | 60 |
| Placements à long terme, au coût | 19 | 19 | 21 |
| Frais payés d'avance | 11 | 9 | 8 |
| Autres | 4 | 3 | 2 |
| Total des autres actifs | 357 | 335 | 336 |

Au cours de la période de présentation de l'information financière, aucun événement ni changement de circonstance n'est survenu qui pourrait laisser croire que la valeur comptable des placements à long terme pourrait ne pas être récupérable. Le total des dividendes reçus des placements comptabilisés au coût s'élevait à 1 \$ pour la période close le 31 mars 2011 (2 \$ au 31 décembre 2010) et est présenté dans le produit net des placements.

8.2 Éléments des autres passifs

Tableau 8.2 - Éléments des autres passifs

| Aux | 31 mars 2011 | 31 décembre 2010 | 1 ^{er} janvier 2010 |
|---|-------------------------|---------------------|---------------------------------|
| Primes et taxes de vente à payer | 65 | 104 | 93 |
| Commissions à payer | 97 | 170 | 119 |
| Plans de répartition des risques à payer | 210 | 216 | 229 |
| Obligation au titre des avantages futurs du personnel | 90 | 96 | 71 |
| Valeur nette de l'actif attribuable aux tiers détenteurs d'unités | 275 | 225 | 127 |
| Autres créditeurs | 246 | 238 | 221 |
| Total des autres passifs | 983 | 1 049 | 860 |

Note 9 - Avantages futurs du personnel

La société a plusieurs régimes de retraite à prestations définies. Pour ces régimes, la date d'évaluation est le 31 décembre et les dernières évaluations actuarielles ont été effectuées en date de la transition de la société aux IFRS (soit le 1^{er} janvier 2010).

La société offre des régimes d'avantages postérieurs à la retraite payés par l'employeur offrant de l'assurance-vie et de l'assurance-maladie à certains retraités. Ces régimes ne sont pas ouverts aux employés actifs. Ces avantages postérieurs à la retraite ne sont pas capitalisés. La date d'évaluation des résultats des régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite est le 31 décembre, et les dernières évaluations actuarielles ont été effectuées en date de la transition de la société aux IFRS (soit le 1^{er} janvier 2010).

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés intermédiaires (non audités)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9.1 Variations des régimes de retraite

Tableau 9.1 - Variations des régimes de retraite

| | Charges (produits) | Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations | Juste valeur des actifs des régimes | Gains actuariels nets (pertes actuariales nettes) comptabilisés dans les AERE |
|---|-----------------------|---|---|--|
| Solde au 1^{er} janvier 2011 | - | (705) | 682 | - |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | 8 | (8) | - | - |
| Coût financier pour obligation au titre des prestations | 9 | (9) | - | - |
| Rendement prévu des actifs des régimes | (11) | - | 11 | - |
| Frais comptabilisés dans l'état consolidé intermédiaire du résultat étendu | 6 | - | - | - |
| Gains actuariels nets (pertes actuariales nettes) comptabilisés dans les AERE | - | 16 | (8) | 8 |
| Cotisations salariales | - | (2) | 2 | - |
| Cotisations patronales | - | - | 8 | - |
| Versement d'avantages | - | 6 | (6) | - |
| Solde au 31 mars 2011 | - | (702) | 689 | 8 |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2010 | - | (566) | 570 | - |
| Coût des services rendus au cours de l'exercice | 6 | (6) | - | - |
| Coût financier pour obligation au titre des prestations | 9 | (9) | - | - |
| Rendement prévu des actifs des régimes | (10) | - | 10 | - |
| Frais comptabilisés dans l'état consolidé intermédiaire du résultat étendu | 5 | - | - | - |
| Gains actuariels nets (pertes actuariales nettes) comptabilisés dans les AERE | - | (30) | 7 | (23) |
| Cotisations salariales | - | (2) | 2 | - |
| Cotisations patronales | - | - | 9 | - |
| Versement d'avantages | - | 5 | (5) | - |
| Solde au 31 mars 2010 | - | (608) | 593 | (23) |

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés intermédiaires (non audités)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9.2 Situation de capitalisation

Le tableau suivant montre la situation globale de capitalisation des régimes de retraite et des régimes d'avantages postérieurs à la retraite de la société, de même que la répartition de l'excédent (du déficit) net des régimes présentés avec les autres actifs et autres passifs.

Tableau 9.2 - Situation de capitalisation

| Aux | Régimes de retraite | | | Régimes d'avantages postérieurs à la retraite | | |
|---|----------------------------|------------------|------------------------------|--|------------------|------------------------------|
| | 31 mars 2011 | 31 décembre 2010 | 1 ^{er} janvier 2010 | 31 mars 2011 | 31 décembre 2010 | 1 ^{er} janvier 2010 |
| Obligation au titre des prestations | (702) | (705) | (566) | (14) | (14) | (13) |
| Juste valeur des actifs des régimes | 689 | 682 | 570 | - | - | - |
| Excédent (déficit) | (13) | (23) | 4 | (14) | (14) | (13) |
| Présentés au bilan consolidé intermédiaire comme : | | | | | | |
| Actifs des régimes de retraite | 60 | 56 | 60 | - | - | - |
| Obligation au titre des avantages futurs du personnel | (73) | (79) | (56) | (14) | (14) | (13) |

Selon les plus récentes évaluations actuarielles de tous ses régimes, le total des cotisations en espèces de la société aux régimes de retraite devrait s'élever à environ 33 \$ en 2011. Toutes les cotisations de la société devraient être versées en espèces.

9.3 Composition des actifs des régimes de retraite

Le tableau suivant présente la composition des actifs des régimes de retraite de la société à leur juste valeur.

Tableau 9.3 - Composition des actifs des régimes de retraite

| Aux | 31 mars 2011 | 31 décembre 2010 | 1 ^{er} janvier 2010 |
|----------------------------|---------------------|------------------|------------------------------|
| Titres de capitaux propres | 40,1% | 40,3 % | 50,3 % |
| Titres de créance | 58,1% | 58,5 % | 45,1 % |
| Autres placements | 1,8% | 1,2 % | 4,6 % |

La composition des actifs des régimes de retraite ne tient pas compte de l'incidence des dérivés et des titres à découvert des portefeuilles de placement des régimes de retraite.

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés intermédiaires (non audités)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9.4 Hypothèses utilisées

Le tableau suivant présente les principales hypothèses moyennes pondérées retenues pour l'évaluation des régimes d'avantages futurs du personnel et des frais connexes.

Tableau 9.4 - Hypothèses

| | Régimes de retraite | | | Régimes d'avantages postérieurs à la retraite | | |
|---|---------------------|------------------|------------------------------|---|------------------|------------------------------|
| | 31 mars 2011 | 31 décembre 2010 | 1 ^{er} janvier 2010 | 31 mars 2011 | 31 décembre 2010 | 1 ^{er} janvier 2010 |
| Pour déterminer l'obligation au titre des prestations à la fin de la période | | | | | | |
| Taux d'actualisation | 5,4% | 5,3 % | 6,1 % | 4,9% | 4,9 % | 5,6 % |
| Taux de croissance de la rémunération future | 3,5% | 3,5 % | 3,5 % | s.o. | s.o. | s.o. |
| Taux tendanciel du coût des soins de santé | s.o. | s.o. | s.o. | 9,0% | 9,0 % | 8,5 % |
| Taux tendanciel du coût des soins dentaires | s.o. | s.o. | s.o. | 4,5% | 4,5 % | 4,5 % |
| Pour déterminer la charge au titre des prestations pour la période | | | | | | |
| Taux d'actualisation | 6,1% | 6,1 % | 6,7 % | 5,6% | 5,6 % | 6,0 % |
| Taux de croissance de la rémunération future | 3,5% | 3,5 % | 3,5 % | s.o. | s.o. | s.o. |
| Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes | 6,8% | 6,8 % | 7,0 % | s.o. | s.o. | s.o. |
| Taux tendanciel du coût des soins de santé | s.o. | s.o. | s.o. | 8,5% | 8,5 % | 9,0 % |
| Taux tendanciel du coût des soins dentaires | s.o. | s.o. | s.o. | 4,5% | 4,5 % | 4,5 % |

Le taux global de rendement de l'actif est déterminé en fonction des attentes du marché à cette date, et il s'applique à la période pendant laquelle l'obligation doit être acquittée. Le taux de rendement prévu à long terme est déterminé en fonction du rendement futur prévu de chaque catégorie d'actif, et il est pondéré en fonction de la composition actuelle et future des actifs en portefeuille. Les rendements antérieurs, le rendement supérieur pouvant être dégagé de portefeuilles gérés activement, les événements économiques, les taux d'inflation et les frais d'administration sont tous pris en compte.

9.5 Effet d'un changement sur le taux tendanciel du coût des soins de santé

L'incidence d'une augmentation ou d'une baisse de 1 % du taux tendanciel du coût des soins de santé et des soins dentaires n'aurait pas d'incidence importante sur la situation financière ou les résultats de la société.

Note 10 - Dette impayée

10.1 Billets à moyen terme

Le 23 mars 2010, la société a conclu un placement supplémentaire de billets à moyen terme non garantis de série 2, dont le capital s'élève à 100,0 \$ (les « billets »). Les billets portent intérêt à un taux annuel fixe de 6,40 % jusqu'à l'échéance, soit le 23 novembre 2039, payable en versements égaux semestriels à partir du 23 mai 2010.

Les tableaux suivants présentent les détails de la dette impayée :

Tableau 10.1 - Offres de billets à moyen terme

| | Billets à moyen terme | |
|--|-----------------------|---------------------|
| | Série 1 | Série 2 |
| Date d'émission | 31 août 2009 | 23 novembre 2009 |
| Date d'échéance | 3 septembre 2019 | 23 novembre 2039 |
| Capital impayé | 250 \$ | 250 \$ |
| Taux annuel fixe | 5,41 % | 6,40 % |
| Date de versement des intérêts semestriels dus : | 3 mars, 3 septembre | 23 mai, 23 novembre |

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés intermédiaires (non audités)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Tableau 10.2 - Juste valeur et valeur comptable des billets à moyen terme

| | 31 mars 2011 | | 31 décembre 2010 | | 1 ^{er} janvier 2010 | |
|----------------------------------|------------------|--------------|------------------|--------------|------------------------------|--------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| Billets à moyen terme, série 1 | 249 | 264 | 249 | 265 | 249 | 253 |
| Billets à moyen terme, série 2 | 247 | 263 | 247 | 269 | 149 | 147 |
| Total de la dette impayée | 496 | 527 | 496 | 534 | 398 | 400 |

Les billets à moyen terme sont comptabilisés au coût amorti et reflète la valeur comptable totale présentée dans le tableau ci-dessus.

À son gré et en tout temps, la société peut racheter la totalité ou une partie des billets à moyen terme à un prix de rachat égal au prix de rendement du Canada plus une marge ou à leur valeur nominale, le plus élevé des deux montants étant celui à retenir.

La charge d'intérêts relative aux billets à moyen terme est incluse dans les coûts de financement à l'état consolidé intermédiaire du résultat étendu.

10.2 Facilité de crédit

Le 20 décembre 2010, la société a obtenu une facilité de crédit renouvelable non garantie de 250 \$ de trois ans, qui vient à échéance le 20 décembre 2013, pour remplacer la facilité de crédit renouvelable précédente de 150 \$. Cette facilité de crédit peut être prélevée sous forme d'emprunts de premier rang au taux préférentiel plus une marge, ou sous forme d'acceptations bancaires au taux des acceptations bancaires plus une marge. Au 31 mars 2011, la société n'avait prélevé aucun montant sur cette facilité de crédit (néant au 31 décembre 2010).

Note 11 - Capital social

11.1 Autorisé, émis et en circulation

Tableau 11.1 - Éléments du capital social

| Catégories d'actions | 31 mars 2011 | | | 31 décembre 2010 | | | 1 ^{er} janvier 2010 | | |
|----------------------|-----------------------|-------------------------------------|---------|-----------------------|-------------------------------------|---------|------------------------------|-------------------------------------|----------|
| | Autorisé (en actions) | Émis et en circulation (en actions) | Montant | Autorisé (en actions) | Émis et en circulation (en actions) | Montant | Autorisé (en actions) | Émis et en circulation (en actions) | Montant |
| Ordinaire | Illimité | 109 555 665 | 970 \$ | Illimité | 112 179 565 | 993 \$ | Illimité | 119 906 567 | 1 061 \$ |
| Catégorie A | Illimité | - | - | Illimité | - | - | Illimité | - | - |

Les actions de catégorie A émises et en circulation auraient priorité de rang sur les actions ordinaires tant pour ce qui est des dividendes que du rendement du capital.

Tableau 11.2 - Rapprochement des actions en circulation

| | 31 mars 2011 (en actions) | 31 mars 2010 (en actions) |
|---|---------------------------|---------------------------|
| Pour les périodes prenant fin le | | |
| Solde au début de la période | 112 179 565 | 119 906 567 |
| Actions rachetées pour annulation | 2 623 900 | 3 909 384 |
| Solde à la fin de la période | 109 555 665 | 115 997 183 |

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés intermédiaires (non audités)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

11.2 Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 22 février 2010, la société a entrepris une offre publique de rachat d'actions (« OPRA ») dans le cours normal de ses activités en vertu de laquelle elle rachètera environ 5 % de son flottant, au cours des 12 prochains mois prenant fin le 21 février 2011. Le 5 août 2010, la société a fait passer le nombre d'actions qu'elle entend racheter en vertu de l'OPRA dans le cours normal de ses activités de 5% à 10% de son flottant. Le 9 février 2011, la société a annoncé qu'elle renouvellerait l'OPRA afin de racheter environ 5% de ses actions en circulation. La nouvelle OPRA a commencé le 22 février 2011 pour une période de douze mois. Au 31 mars 2011, 2,6 millions d'actions ordinaires (3,9 millions au 31 mars 2010) avaient été rachetées aux fins d'annulation par la société en vertu de l'OPRA au prix moyen de 46,90 \$ par action (42,99 \$ par action au 31 mars 2010), pour une contrepartie totale de 122 \$ (167 \$ au 31 mars 2010). Le coût total versé, qui inclut les frais, a d'abord été porté au capital social à hauteur de la valeur comptable moyenne des actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation, et l'excédent de 99 \$ (133 \$ au 31 mars 2010) a été imputé aux bénéfices non distribués.

| | Nombre maximal d'actions pouvant être rachetées | Période close le 31 mars 2011 | Du début au 31 mars 2011 |
|---|---|----------------------------------|-----------------------------|
| Programme du 22 février 2010 au 21 février 2011 | 11 955 826 | | |
| Nombre d'actions ordinaires rachetées à des fins d'annulation | | 1 979 500 | 9 706 502 |
| Prix moyen pondéré par action (en dollars) | | 46,69\$ | 44,61\$ |
| Montant payé (en millions de dollars) | | 91\$ | 433\$ |
| Programme du 22 février 2011 au 21 février 2012 | 5 523 548 | | |
| Nombre d'actions ordinaires rachetées à des fins d'annulation | | 644 400 | 644 400 |
| Prix moyen pondéré par action (en dollars) | | 47,54\$ | 47,54\$ |
| Montant payé (en millions de dollars) | | 31\$ | 31\$ |
| Total de la période | | | |
| Nombre d'actions ordinaires rachetées à des fins d'annulation | | 2 623 900 | s. o. |
| Prix moyen pondéré par action (en dollars) | | 46,90\$ | s. o. |
| Montant payé (en millions de dollars) | | 122\$ | s. o. |

Note 12 - Paiements fondés sur des actions

12.1 Régime incitatif à long terme

Le tableau suivant présente la variation des unités d'actions du RILT au cours de la période.

Tableau 12.1 - Variations en RILT

| Pour les périodes closes le | 31 mars 2011 (en unités ou en actions) | 31 mars 2010 (en unités ou en actions) |
|--|---|---|
| RILT (équivalent en actions) | | |
| En circulation au début de la période | 629 637 | 163 060 |
| Variation nette des estimations au cours de la période | 51 531 | 312 974 |
| En circulation à la fin de la période | 681 168 | 476 034 |
| RILT (en actions ordinaires incessibles) | | |
| En circulation à la fin de la période | - | 53 495 |

Le montant imputé à la charge de rémunération relativement au RILT s'élevait à 4 \$ pour la période close le 31 mars 2011 (2 \$ au 31 mars 2010). La charge de rémunération est incluse dans les frais de souscription et les autres frais à l'état consolidé intermédiaire du résultat étendu.

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés intermédiaires (non audités)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

12.2 Régime d'achat d'actions des employés

Le tableau suivant montre la variation des actions ordinaires incessibles du RAAE au cours de la période.

Tableau 12.2 - Variation du RAAE

| Pour les périodes closes le | 31 mars 2011 (en unités) | 31 mars 2010 (en unités) |
|---|---|---|
| RAEE (actions ordinaires incessibles) | | |
| En circulation au début de la période | 107 562 | 108 546 |
| Octroyées au cours de la période | 26 968 | 25 444 |
| Droits acquis ou échus au cours de la période | (26 078) | (22 854) |
| En circulation à la fin de la période | 108 452 | 111 136 |

Le montant imputé à la charge de rémunération relativement au RAAE s'élevait à 1 \$ pour la période close le 31 mars 2011 (1 \$ au 31 mars 2010). La charge de rémunération est incluse dans les frais de souscription et les autres frais à l'état consolidé intermédiaire du résultat étendu.

Note 13 - Informations supplémentaires sur le tableau consolidé intermédiaire des flux de trésorerie

Le tableau qui suit présente des informations supplémentaires sur les éléments inclus dans les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation.

Tableau 13.1 - Informations supplémentaires sur le tableau consolidé intermédiaire des flux de trésorerie

| Pour les périodes closes le | 31 mars 2011 | 31 mars 2010 |
|--|-------------------------|-------------------------|
| Ajustements pour les éléments hors caisse : | | |
| Profits nets (pertes nettes) de placement | (62) | (40) |
| Charge (avantage) d'impôt différé | (49) | (52) |
| Amortissement des immobilisations | 3 | 4 |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | 8 | 7 |
| Primes nettes sur les titres de créance classés comme disponibles à la vente | 3 | 3 |
| Autres | 3 | 8 |
| Total présenté dans le tableau consolidé intermédiaire des flux de trésorerie | (94) | (70) |
| Variation des autres actifs et passifs d'exploitation | | |
| Primes non acquises, montant net | (154) | (126) |
| Variation des frais d'acquisition différés, montant net | 23 | 21 |
| Primes et autres débiteurs | 98 | 75 |
| Impôts sur le résultat à payer, net | 42 | 4 |
| Autres actifs | (7) | 2 |
| Autres passifs | (110) | (54) |
| Total présenté dans le tableau consolidé intermédiaire des flux de trésorerie | (108) | (78) |
| Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | | |
| Trésorerie, déduction faite des découverts bancaires | 37 | 2 |
| Équivalents de trésorerie | 41 | 173 |
| Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 78 | 175 |
| Autres informations à fournir sur les flux de trésorerie | | |
| Intérêts payés | 7 | 7 |
| Intérêts reçus | 31 | 31 |
| Dividendes reçus | 33 | 32 |
| Impôts sur le résultat payés (recouvrables) | 56 | 91 |

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés intermédiaires (non audités)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 14 - Transactions entre parties liées

La société conclut avec ses entreprises associées des transactions dans le cours normal de ses activités. Ces transactions sont conclues à des prix normaux du marché et se composent principalement de commissions versées à l'égard de contrats d'assurance et de remboursements d'intérêts et de capital sur des prêts. La société a aussi consenti des prêts portant intérêt (note 3) à certains propriétaires de cabinets de courtage ou directement aux cabinets de courtage dans lesquels la société possède une participation.

Tableau 14.1 - Produits et charges avec des parties liées

| Pour les périodes closes le | 31 mars 2011 | 31 mars 2010 |
|------------------------------------|-------------------------|-----------------|
| Présentés dans les : | | |
| Produits | | |
| Produit net des placements | 4 | 4 |
| Charges | | |
| Autres charges | 32 | 29 |

Tableau 14.2 - Montants au bilan consolidé intermédiaire avec des parties liées

| Aux | 31 mars 2011 | 31 décembre 2010 |
|-----------------------------------|-------------------------|---------------------|
| Présentés dans les : | | |
| Actifs | | |
| Prêts | 248 | 244 |
| Produit des placements à recevoir | 1 | 1 |
| Passifs | | |
| Autres passifs | 42 | 41 |

Note 15 - Première application des IFRS

15.1 Conventions comptables – base de présentation

Les états financiers consolidés intermédiaires sont les premiers états financiers intermédiaires de la société préparés conformément aux IFRS, telles qu'elles ont été publiées par l'IASB. Précédemment, la société préparait ses états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada. Les états comparatifs de 2010 ont été retraités pour les rendre conformes aux IFRS.

La société a adopté les IFRS conformément à l'IFRS 1 - *Première application des Normes internationales d'information financière*. La première date à laquelle s'appliquent les IFRS est la date de transition de la société, soit le 1^{er} janvier 2010. La société :

- a fourni de l'information financière comparative;
- a appliqué les mêmes méthodes comptables pendant toutes les périodes présentées;
- a appliqué rétrospectivement toutes les normes IFRS en vigueur au 31 décembre 2011, tel qu'exigé; et
- a appliqué les exemptions facultatives et les exceptions obligatoires qui s'appliquent aux nouveaux adoptants des IFRS.

L'IFRS 1 accorde des exemptions limitées de ces exigences dans des secteurs déterminés où le coût d'application de la norme excéderait vraisemblablement les avantages pour les utilisateurs des états financiers. L'IFRS 1 interdit aussi l'application rétrospective des IFRS dans certains secteurs, particulièrement lorsque cette application exigerait de la direction qu'elle pose un jugement à l'égard de conditions passées lorsque le résultat d'une transaction particulière est déjà connu. Vous trouverez ci-après les détails des exemptions facultatives et obligatoires de la société.

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés intermédiaires (non audités)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

15.2 Exemptions facultatives des IFRS

La société a appliqué les exemptions facultatives applicables suivantes :

a) Regroupements d'entreprises

L'IFRS 1 offre l'option d'appliquer l'IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises*, rétrospectivement ou prospectivement à partir de la date de transition. L'option rétrospective exige le retraitement de tous les regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant la date de transition. La société a choisi de ne pas appliquer l'IFRS 3 rétrospectivement aux regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant sa date de transition, et ces regroupements n'ont pas été retraités. Par suite de l'application de ces exemptions, le goodwill et les immobilisations incorporelles découlant de ces regroupements d'entreprises avant la date de transition n'ont pas été ajustés par rapport à la valeur comptable déterminée précédemment en vertu des PCGR du Canada.

b) Avantages du personnel

L'IFRS 1 offre l'option d'appliquer rétrospectivement la méthode dite du corridor en vertu de l'IAS 19 - *Avantages du personnel*, pour la comptabilisation des gains et pertes actuariels, ou de comptabiliser tous les profits et pertes cumulatifs reportés en vertu des PCGR du Canada dans les bénéfices non distribués d'ouverture à la date de transition. La société a choisi de comptabiliser tous les profits et pertes cumulatifs à la date de transition dans les bénéfices non distribués d'ouverture pour tous les régimes d'avantages du personnel.

c) Immobilisations corporelles

L'IFRS 1 offre l'option d'appliquer rétrospectivement l'IAS 16 - *Immobilisations corporelles*, pour déterminer le coût à la date de transition ou d'utiliser la juste valeur des immobilisations corporelles comme le coût réputé à la transition vers les IFRS. La société a choisi d'appliquer rétrospectivement l'IAS 16 à la date de transition, ce qui n'a entraîné aucun écart comptable.

d) Désignation des actifs et passifs financiers

L'IFRS 1 permet à une entité de désigner de nouveau de façon irrévocable certains instruments financiers. À la date de transition, la société a choisi de ne pas modifier le classement ou la désignation de ses actifs ou passifs financiers qui prévalait déjà selon les PCGR du Canada.

15.3 Exceptions obligatoires des IFRS

La société a appliqué les exemptions obligatoires applicables suivantes :

a) Comptabilité de couverture

La comptabilité de couverture peut seulement être appliquée prospectivement à partir de la date de transition aux transactions qui répondent aux critères de comptabilité de couverture figurant dans l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* à cette date. Les relations de couverture ne peuvent pas être désignées rétrospectivement, et les documents justificatifs ne peuvent pas être créés rétrospectivement. Par conséquent, seules les relations de couverture qui répondaient aux critères de comptabilité de couverture à la date de transition sont comptabilisées comme des couvertures dans les résultats de la société en vertu des IFRS.

À la date de transition, la société a mis fin à la relation de couverture, car celle-ci ne répondait pas aux critères de comptabilité de couverture exigés par les IFRS. La couverture et les instruments couverts dans le cadre de cette ancienne relation de couverture sont comptabilisés à leur juste valeur, et la variation de cette juste valeur sera comptabilisée à l'état consolidé intermédiaire du résultat étendu selon les IFRS. Ce changement n'a pas entraîné de différence comptable puisque la variation de la juste valeur de l'instrument couvert est comptabilisée dans le résultat net selon les IFRS et non pas dans le résultat étendu comme cela était le cas selon les PCGR du Canada.

b) Estimations

Nous n'avons pas révisé les estimations faites précédemment par la société selon les PCGR du Canada pour les appliquer dans le cadre des IFRS sauf lorsque c'était nécessaire pour refléter les différences dans les méthodes comptables.

15.4 Changement de méthodes comptables pendant la transition

Outre les exemptions mentionnées plus haut, les exposés de faits suivants expliquent les différences importantes entre les méthodes comptables antérieures selon les PCGR du Canada et les méthodes comptables actuelles selon les IFRS qui sont appliquées par la société.

a) Avantages futurs du personnel

Gains et pertes actuariels

En vertu des PCGR du Canada, les gains et pertes actuariels qui découlaient du calcul de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées et de la juste valeur des actifs des régimes étaient comptabilisés de façon systématique et uniforme, sous réserve d'un amortissement minimum exigé basé sur la méthode du corridor. Le « corridor » était établi à 10 % des obligations au titre des prestations constituées au début de l'exercice ou de la juste valeur des actifs des régimes au début de l'exercice, selon le plus élevé des deux montants. Le montant en sus de ce niveau de 10 % était amorti à titre de composante de la charge de retraite selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative de la carrière des participants actifs. Les gains et pertes actuariels en dessous du corridor de 10 % étaient reportés.

Selon les IFRS, les entités ont le choix de comptabiliser les gains et pertes actuariels de l'exercice en cours à l'état des résultats sur une base amortie en utilisant la méthode du corridor, ou de les comptabiliser immédiatement aux AERE de la période où ils surviennent. La société a choisi de comptabiliser immédiatement tous les gains et pertes actuariels dans les AERE. Le 1^{er} janvier 2010, les pertes actuarielles non comptabilisées cumulatives ont été comptabilisées dans leur totalité dans les bénéfices non distribués. Les gains et pertes actuariels ultérieurs ont été comptabilisés dans les AERE et n'ont pas été reclassés dans le résultat net attribuable aux actionnaires. La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime, a été comptabilisée dans le bilan consolidé intermédiaire.

b) Instruments financiers

Selon les PCGR du Canada, les instruments de capitaux propres disponibles à la vente étaient évalués à leur juste valeur et les variations de la juste valeur étaient présentées, déduction faite de l'impôt dans les AERE jusqu'à ce que l'actif soit cédé ou subisse une perte de valeur durable. À chaque date de clôture, une évaluation quantitative était effectuée pour identifier les instruments de capitaux propres disponibles à la vente dont la juste valeur avait subi une baisse importante ou prolongée. La direction posait alors un jugement en fonction de la situation financière de chaque émetteur pour déterminer si la baisse était durable et s'il existait des indications objectives de perte de valeur.

Selon les IFRS, la société détermine encore, à chaque date de clôture, s'il existe des indications objectives que des instruments de capitaux propres disponibles à la vente font l'objet d'une perte de valeur. Les indications objectives visant les instruments de capitaux propres disponibles à la vente comprennent aussi une baisse importante ou prolongée de la juste valeur de l'instrument en deçà de son coût. L'évaluation de la perte de valeur dépend toutefois moins du jugement puisqu'il n'est pas nécessaire de déterminer si la baisse de valeur d'un instrument de capitaux propres est durable. Par conséquent, les pertes de valeur seront probablement comptabilisées plus rapidement selon les IFRS qu'elles ne l'étaient selon les PCGR. De plus, selon les IFRS, dans le cas des actions privilégiées perpétuelles, la détermination d'une éventuelle perte de valeur se fait selon les normes applicables aux pertes de valeur sur les capitaux propres, tandis que selon les PCGR du Canada, il s'agissait des normes applicables aux pertes de valeur sur les titres de créance.

À la date de transition aux IFRS, l'application rétrospective de ces règles était requise, ce qui a donné lieu au reclassement dans les bénéfices non distribués d'ouverture de certaines pertes de valeur, auparavant comptabilisées dans les AERE, comme elles l'auraient été avant le 1^{er} janvier 2010 si les normes IFRS s'étaient appliquées. Ce reclassement n'aura aucune incidence globale sur les capitaux propres de la société. Les profits nets (pertes nettes) de placement présentés en vertu des PCGR du Canada pour l'exercice 2010 ont été retraités selon les IFRS, car ces pertes de valeur subies au cours des exercices précédents ont eu des répercussions sur l'évaluation des profits et pertes réalisés en 2010 selon les IFRS.

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés intermédiaires (non audités)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

c) Impôts sur le résultat

Effet des impôts sur le résultat sur le rapprochement des différences entre les PCGR du Canada et les IFRS

Les différences à l'égard des impôts sur le résultat comprennent l'effet de la comptabilisation, le cas échéant, de l'effet de l'impôt différé sur les différences entre les PCGR du Canada et les IFRS.

15.5 Rapprochement des PCGR du Canada et des IFRS

L'IFRS 1 exige qu'une entité effectue le rapprochement des capitaux propres, du résultat étendu et des flux de trésorerie pour les périodes antérieures. La première application des IFRS par la société n'a pas eu de répercussions sur le total des flux de trésorerie d'exploitation, d'investissement ou de financement. Les tableaux suivants présentent le rapprochement des PCGR du Canada et des IFRS pour les périodes respectives mentionnées pour le bilan consolidé intermédiaire, l'état consolidé intermédiaire du résultat étendu et les capitaux propres consolidés intermédiaires.

Tableau 15.1 - Légende des tableaux ci-dessous

| Référence aux tableaux ci-dessous | Référence à |
|-----------------------------------|---|
| a. | Note 15.4 a) – <i>Avantages futurs du personnel</i> |
| b. | Note 15.4 b) – <i>Instruments financiers</i> |
| c. | Note 15.4 c) – <i>Impôts sur le résultat</i> |

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés intermédiaires (non audités)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Tableau 15.2 - Rapprochement du bilan consolidé au 1^{er} janvier 2010

| Comptes selon les PCGR du Canada | Solde selon les PCGR du Canada | Reclassement selon les IFRS | Total partiel | Réévaluation selon les IFRS | Solde selon les IFRS | Comptes selon les IFRS |
|---|--------------------------------|-----------------------------|---------------|-----------------------------|----------------------|--|
| Actifs | | | | Ref. | | Actifs |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 60 \$ | (60) | - | - | - | Placements |
| Actifs investis | | | | | | Trésorerie et équivalents de trésorerie |
| Titres de créance | 4 784 | - | 4 784 | - | 4 784 | Titres de créance |
| Titres de capitaux propres | 2 894 | (1 312) | 1 582 | - | 1 582 | Actions privilégiées |
| Prêts | 319 | - | 319 | - | 319 | Actions ordinaires |
| | 7 997 | 60 | 8 057 | - | 8 057 | Prêts |
| Revenus d'intérêts créditeurs et de dividendes à recevoir | 43 | - | 43 | - | 43 | Produit des placements à recevoir |
| Primes à recevoir | 1 640 | - | 1 640 | - | 1 640 | Participations dans des entreprises associées |
| Autres montants à recevoir | 245 | (245) | - | - | - | Primes à recevoir |
| Actifs de réassurance | 261 | - | 261 | - | 261 | Actifs de réassurance |
| Impôts sur les bénéfices à recevoir | 40 | - | 40 | - | 40 | Impôts sur le résultat à recevoir |
| Actifs d'impôts futurs | 38 | - | 38 | (c) 18 | 56 | Actifs d'impôt différé |
| Frais d'acquisition reportés | 396 | - | 396 | - | 396 | Frais d'acquisition différés |
| Autres actifs | 293 | 101 | 394 | (a) (58) | 336 | Autres actifs |
| | - | 46 | 46 | - | 46 | Immobilisations |
| Actifs incorporels | 159 | - | 159 | - | 159 | Immobilisations incorporelles |
| Écart d'acquisition | 179 | - | 179 | - | 179 | Goodwill |
| Total des actifs | 11 351 \$ | - | 11 351 | (40) | 11 311 \$ | Total des actifs |
| Passifs | | | | | | Passifs |
| Passif des sinistres | 4 270 \$ | - | 4 270 | - | 4 270 | Passif des sinistres |
| Primes non acquises | 2 464 | - | 2 464 | - | 2 464 | Primes non acquises |
| Passifs financiers | 279 | - | 279 | - | 279 | Passifs financiers |
| Impôts sur les bénéfices à payer | 102 | - | 102 | - | 102 | Impôts sur le résultat à payer |
| Passifs d'impôts futurs | 26 | - | 26 | (c) (5) | 21 | Passifs d'impôt différé |
| Autres passifs | 830 | - | 830 | (a) 30 | 860 | Autres passifs |
| Dette impayée | 398 | - | 398 | - | 398 | Dette impayée |
| | 8 369 | - | 8 369 | 25 | 8 394 | |
| Capitaux propres | | | | | | Capitaux propres |
| Capital social | 1 061 | - | 1 061 | - | 1 061 | Capital social |
| Surplus d'apport | 83 | - | 83 | - | 83 | Surplus d'apport |
| Bénéfices non répartis | 1 902 | - | 1 902 | (a, b) (375) | 1 527 | Bénéfices non distribués |
| Cumul des autres éléments du résultat étendu | (64) | - | (64) | (b) 310 | 246 | Cumul des autres éléments du résultat étendu |
| | 2 982 | - | 2 982 | (65) | 2 917 | |
| Total des passifs et des capitaux propres | 11 351 \$ | - | 11 351 | (40) | 11 311 \$ | Total des passifs et des capitaux propres |

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés intermédiaires (non audités)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Tableau 15.3 - Rapprochement du bilan consolidé au 31 décembre 2010

| Comptes selon les PCGR du Canada | Solde selon les PCGR du Canada | Reclassement selon les IFRS | Total partiel | Réévaluation selon les IFRS | Solde selon les IFRS | Comptes selon les IFRS |
|---|--------------------------------|-----------------------------|---------------|-----------------------------|----------------------|--|
| | | | | <i>Ref</i> | | |
| Actifs | | | | | | Actifs |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 138 \$ | (138) | - | - | - | Placements |
| Actifs investis | | | | | | |
| | - | 138 | 138 | - | 138 | Trésorerie et équivalents de trésorerie |
| Titres de créance | 4 821 | - | 4 821 | - | 4 821 | Titres de créance |
| Titres de capitaux propres | 3 380 | (1 877) | 1 503 | - | 1 503 | Actions privilégiées |
| | - | 1 877 | 1 877 | - | 1 877 | Actions ordinaires |
| Prêts | 314 | - | 314 | - | 314 | Prêts |
| | 8 515 | 138 | 8 653 | - | 8 653 | |
| Revenus d'intérêts créditeurs et de dividendes à recevoir | 43 | - | 43 | - | 43 | Produit des placements à recevoir |
| | - | 119 | 119 | - | 119 | Participations dans des entreprises associées |
| Primes à recevoir | 1 762 | - | 1 762 | - | 1 762 | Primes à recevoir |
| Autres montants à recevoir | 248 | (248) | - | - | - | |
| Actifs de réassurance | 235 | - | 235 | - | 235 | Actifs de réassurance |
| Impôts sur les bénéfices à recevoir | 52 | - | 52 | - | 52 | Impôts sur le résultat à recevoir |
| Actifs d'impôts futurs | 20 | - | 20 | (c) 9 | 29 | Actifs d'impôt différé |
| Frais d'acquisition reportés | 420 | - | 420 | - | 420 | Frais d'acquisition différés |
| Autres actifs | 335 | 83 | 418 | (a) (83) | 335 | Autres actifs |
| | - | 46 | 46 | - | 46 | Immobilisations |
| | | | | | | Immobilisations incorporelles |
| Actifs incorporels | 170 | - | 170 | - | 170 | Goodwill |
| Écart d'acquisition | 211 | - | 211 | - | 211 | |
| Total des actifs | 12 149 \$ | - | 12 149 | (74) | 12 075 \$ | Total des actifs |
| Passifs | | | | | | Passifs |
| Passif des sinistres | 4 379 \$ | - | 4 379 | - | 4 379 | Passif des sinistres |
| Primes non acquises | 2 586 | - | 2 586 | - | 2 586 | Primes non acquises |
| Passifs financiers | 490 | - | 490 | - | 490 | Passifs financiers |
| Impôts sur les bénéfices à payer | 78 | - | 78 | - | 78 | Impôts sur le résultat à payer |
| Passifs d'impôts futurs | 54 | - | 54 | (c) (26) | 28 | Passifs d'impôt différé |
| Autres passifs | 996 | - | 996 | (a) 53 | 1 049 | Autres passifs |
| Dettes impayées | 496 | - | 496 | - | 496 | Dettes impayées |
| | 9 079 | - | 9 079 | 27 | 9 106 | |
| Capitaux propres | | | | | | Capitaux propres |
| Capital social | 993 | - | 993 | - | 993 | Capital social |
| Surplus d'apport | 96 | - | 96 | - | 96 | Surplus d'apport |
| Bénéfices non répartis | 1 894 | - | 1 894 | (a, b) (298) | 1 596 | Bénéfices non distribués |
| Cumul des autres éléments du résultat étendu | 87 | - | 87 | (b) 197 | 284 | Cumul des autres éléments du résultat étendu |
| | 3 070 | - | 3 070 | (101) | 2 969 | |
| Total des passifs et des capitaux propres | 12 149 \$ | - | 12 149 | (74) | 12 075 \$ | Total des passifs et des capitaux propres |

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés intermédiaires (non audités)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Tableau 15.4 - Rapprochement de l'état consolidé du résultat étendu pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

| Comptes selon les PCGR du Canada | Solde selon les PCGR du Canada | Reclassement selon les IFRS | Total partiel | Réévaluation selon les IFRS | Solde selon les IFRS | Comptes selon les IFRS |
|---|--------------------------------|-----------------------------|---------------|-----------------------------|----------------------|--|
| | | | | Ref. | | |
| Produits | | | | | | |
| Primes souscrites | | | | | | |
| Directes | 4 475 \$ | - | 4 475 | - | 4 475 \$ | Primes directes souscrites |
| Cédées | (123) | 123 | - | - | - | |
| Nettes | 4 352 | (4 352) | - | - | - | |
| Variation des primes non acquises | (121) | 121 | - | - | - | |
| Primes nettes acquises | 4 231 | - | 4 231 | - | 4 231 | Primes nettes acquises |
| | - | (2 766) | (2 766) | - | (2 766) | Sinistres nets subis |
| | - | (1 272) | (1 272) | - | (1 272) | Frais de souscription |
| | 4 231 | (4 038) | 193 | - | 193 | |
| | - | (36) | (36) | - | (36) | Incidence de la variation du taux d'actualisation des sinistres nets |
| | 4 231 | (4 074) | 157 | - | 157 | Produit (perte) de souscription |
| Revenus d'intérêts créditeurs | 179 | 115 | 294 | - | 294 | Produit net des placements |
| Revenus de dividendes | 136 | (136) | - | - | - | |
| Gains nets (pertes nettes) de placements | 64 | - | 64 | (b) 118 | 182 | Profits nets (pertes nettes) de placement |
| | - | 15 | 15 | - | 15 | Quote-part du résultat net tirée des participations dans des entreprises associées |
| Revenus de distribution et autres | 59 | (15) | 44 | - | 44 | Autres revenus |
| Charges | | | | | | |
| Souscription | | | | | | |
| Sinistres subis | (2 802) | 2 802 | - | - | - | |
| Commissions, taxes sur primes et frais généraux | (1 272) | 1 272 | - | - | - | |
| Frais de distribution et autres | (21) | - | (21) | (a) (6) | (27) | Autres charges |
| Frais de placements | (21) | 21 | - | - | - | |
| Intérêt sur la dette impayée | (28) | - | (28) | - | (28) | Coûts de financement |
| Bénéfices avant impôts sur les bénéfices | 525 | - | 525 | 112 | 637 | Résultat net avant charge (avantage) d'impôts sur le résultat |
| Charge d'impôts sur les bénéfices | 105 | - | 105 | (c) 35 | 140 | Charge (avantage) d'impôts sur le résultat |
| Bénéfice net | 420 \$ | - | 420 | 77 | 497 \$ | Résultat net attribuable aux actionnaires |
| Bénéfice par action de base et dilué (en dollars) | 3,65 | | | | 4,32 | Résultat par action de base et dilué (en dollars) |
| | - | - | - | (a) (41) | (41) | Gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) sur les avantages futurs du personnel |
| | | | | | | Titres disponibles à la vente : |
| Diminution nette des pertes non réalisées sur les titres disponibles à la vente | 257 | - | 257 | - | 257 | Variations des profits nets latents |
| Impôts sur les bénéfices | (70) | 70 | - | - | - | |
| Reclassement au résultat des (gains nets) pertes nettes sur les titres disponibles à la vente | (47) | - | (47) | (b) (118) | (165) | Reclassement en résultat des (profits nets) pertes nettes |
| Impôts sur les bénéfices | 11 | (70) | (59) | (c) 47 | (12) | Charge (avantage) d'impôts sur le résultat |
| Autres éléments du résultat étendu | 151 | - | 151 | (112) | 39 | Autres éléments du résultat étendu |
| Résultat étendu | 571 \$ | - | 571 | (35) | 536 \$ | Total du résultat étendu attribuable aux actionnaires |

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés intermédiaires (non audités)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Tableau 15.5 - Rapprochement de l'état consolidé du résultat étendu pour la période close le 31 mars 2010

| Comptes selon les PCGR du Canada | Solde selon les PCGR du Canada | Reclassement selon les IFRS | Total partiel | Réévaluation selon les IFRS | Solde selon les IFRS | Comptes selon les IFRS |
|---|--------------------------------|-----------------------------|---------------|-----------------------------|----------------------|--|
| | | | | Ref. | | |
| Produits | | | | | | |
| Primes souscrites | | | | | | |
| Directes | 918 \$ | - | 918 | - | 918 \$ | Primes directes souscrites |
| Cédées | (25) | 25 | - | - | - | |
| Nettes | 893 | (893) | - | - | - | |
| Variation des primes non acquises | 126 | (126) | - | - | - | |
| Primes nettes acquises | 1 019 | - | 1 019 | - | 1 019 | Primes nettes acquises |
| | - | (636) | (636) | - | (636) | Sinistres nets subis |
| | - | (314) | (314) | - | (314) | Frais de souscription |
| | 1 019 | (950) | 69 | - | 69 | |
| | - | 3 | 3 | - | 3 | Incidence de la variation du taux d'actualisation des sinistres nets |
| | 1 019 | (947) | 72 | - | 72 | Produit (perte) de souscription |
| Revenus d'intérêts créditeurs | 46 | 27 | 73 | - | 73 | Produit net des placements |
| Revenus de dividendes | 32 | (32) | - | - | - | |
| Gains nets (pertes nettes) de placements | 6 | - | 6 (b) | 34 | 40 | Profits nets (pertes nettes) de placement |
| | - | 2 | 2 | - | 2 | Quote-part du résultat net tirée des participations dans des entreprises associées |
| Revenus de distribution et autres | 11 | (2) | 9 | - | 9 | Autres revenus |
| Charges | | | | | | |
| Souscription | | | | | | |
| Sinistres subis | (633) | 633 | - | - | - | |
| Commissions, taxes sur primes et frais généraux | (314) | 314 | - | - | - | |
| Frais de distribution et autres | (10) | 5 | (5) (a) | (2) | (7) | Autres charges |
| Intérêt sur la dette impayée | (6) | - | (6) | - | (6) | Coûts de financement |
| Bénéfices avant impôts sur les bénéfices | 151 | - | 151 | 32 | 183 | Résultat net avant charge (avantage) d'impôts sur le résultat |
| Charge d'impôts sur les bénéfices | 31 | - | 31 (c) | 11 | 42 | Charge (avantage) d'impôts sur le résultat |
| Bénéfice net | 120 \$ | - | 120 | 21 | 141 \$ | Résultat net attribuable aux actionnaires |
| Bénéfice par action de base et dilué (en dollars) | 1,01 | | | | 1,19 | Résultat par action de base et dilué (en dollars) |
| | - | - | - (a) | (23) | (23) | Gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) sur les avantages futurs du personnel |
| Titres disponibles à la vente : | | | | | | |
| Diminution nette des pertes non réalisées sur les titres disponibles à la vente | 29 | - | 29 | - | 29 | Variations des profits nets latents |
| Impôts sur les bénéfices | (9) | 9 | - | - | - | |
| Reclassement au résultat des (gains nets) pertes nettes sur les titres disponibles à la vente | (13) | - | (13) (b) | (34) | (47) | Reclassement en résultat des (profits nets) pertes nettes |
| Impôts sur les bénéfices | 1 | (9) | (8) | 17 | 9 | Charge (avantage) d'impôts sur le résultat |
| Autres éléments du résultat étendu | 8 | - | 8 | (40) | (32) | Autres éléments du résultat étendu |
| Résultat étendu | 128 \$ | - | 128 | (19) | 109 \$ | Total du résultat étendu attribuable aux actionnaires |

Intact Corporation financière
Notes des états financiers consolidés intermédiaires (non audités)
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Tableau 15.6 - Rapprochement des capitaux propres consolidés intermédiaires au 31 mars 2010

| | Note 15.4 | PCGR du Canada | Effet de la transition aux IFRS | IFRS |
|---|--------------|-------------------|---------------------------------------|------------------|
| Placements | | 7 981 \$ | - \$ | 7 981 \$ |
| Primes à recevoir | | 1 541 | - | 1 541 |
| Actifs de réassurance | | 243 | - | 243 |
| Participations dans des entreprises associées | | 100 | - | 100 |
| Goodwill et immobilisations incorporelles | | 346 | - | 346 |
| Autres actifs | a,c | 999 | (45) | 954 |
| Total des actifs | | 11 210 \$ | (45) \$ | 11 165 \$ |
| Passif des sinistres | | 4 233 \$ | - \$ | 4 233 \$ |
| Primes non acquises | | 2 337 | - | 2 337 |
| Passifs financiers | | 344 | - | 344 |
| Dette impayée | | 496 | - | 496 |
| Autres passifs | c | 895 | 39 | 934 |
| Total des passifs | | 8 305 \$ | 39 \$ | 8 344 \$ |
| Capital social | | 1 027 \$ | - \$ | 1 027 \$ |
| Surplus d'apport | | 85 | - | 85 |
| Bénéfices non distribués | a,b | 1 849 | (354) | 1 495 |
| Cumul des autres éléments du résultat étendu | b | (56) | 270 | 214 |
| Total des capitaux propres | | 2 905 \$ | (84) \$ | 2 821 \$ |